



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE  
DES AGENTS PUBLICS DE L'ÉTAT

# RAPPORT ANNUEL 2018

Ad maiora





**Son Excellence Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO,  
Président de la République Démocratique du Congo**





## MOT DU CHARGÉ DE MISSION

**A**d maiora ! C'est en ces termes que je conclusais mon propos, il y a un an, dans l'optimisme vif et l'ambition nés des succès remportés en 2017. « La réussite nourrit l'ambition » dit-on ; nous entamions 2018 dans un conditionnement d'ambition et le moral revigoré des conquérants. Et comme un mystérieux abracadabra, « ad maiora » était prononcé pour retentir comme le soleil qui éclaire l'action, raffermir la volonté et engage notre institution dans sa marche continue vers de grandes choses.

Nous avons effectivement progressé en 2018. Les cotisations recouvrées ont totalisé CDF 18,9 milliards pour 164.626 cotisants contre CDF 1,6 milliard l'année d'avant. Le paiement des pensions est devenu effectif. Nonobstant les quelques à-coups et levées de boucliers inhérents à tout début, dans le dialogue, beaucoup de pédagogie, et dans un profond mouvement collectif d'efficacité, le 25 de chaque mois au plus tard les pensions étaient payées. Plusieurs campagnes et brigades mobiles ont été organisées pour rapprocher nos services, atteindre et accompagner nos bénéficiaires en difficulté, dans le processus, de plus en plus

simplifié, de liquidation et paiement de leur retraite. Aussi, dans la volonté de bâtir dans la durée, notre politique de placement est progressivement implémentée depuis 2018. Elle est voulue à la fois transparente, prudente et respectueuse des textes en vigueur et conforme aux bonnes pratiques en la matière. Il en est de même de nos états financiers que nous publions et faisons auditer chaque année. En 2018, les comptes 2017 ont été certifiés sans réserve par l'auditeur externe PwC.

Mais tout n'a pas été que rose. C'est l'occasion de rendre hommage à nos vaillants retraités qui ont trépassé en 2018. Je présente mes condoléances à leurs familles qui sont devenues aussi nos familles, par la fibre de solidarité tissée avec nos assurés à travers le régime solidarisé que gère la CNSSAP. Par la qualité de nos services, nous continuerons à nous tenir à leurs côtés.

Dans un autre registre, malgré la relative stabilité macroéconomique et les avers observés dans le comportement des cours mondiaux des produits de base, le contexte budgétaire national est resté difficile. Le

financement de l'ensemble des opérations électorales sur ressources propres a réduit les espaces budgétaires et occasionné des arbitrages rarement favorables aux dépenses à caractère social. C'est dans cet environnement que 2018 se construit comme l'année « ad maiora ».

Pour revenir au chapitre de grandes choses, l'on se souviendra de 2018 également comme l'année au cours de laquelle le système d'information a trôné en tête de liste des priorités de notre institution. Certes, toutes les cibles fixées n'ont pas été atteintes. Nous avons l'ambition de dématérialiser l'ensemble du métier. A fin 2018, nous avons réussi à près de 70%.

Nous avons profité du grand dynamisme impulsé par notre Comité de suivi du système d'information (CSSI) pour lancer dans la foulée l'application web Cotisation 1.0. Cette solution permet à l'ensemble de nos assurés sociaux de suivre en temps réel l'évolution de leurs cotisations, en toute transparence. Elle offre également des services liés au calcul de la pension future. Nous continuons à travailler à la rendre plus utile et accessible. L'informatique aidant, l'immatriculation des assurés a également démarré en 2018 et va s'accélérer.

Déjà suffisamment mobilisée et engagée dans les sentiers étroits de transparence, d'intégrité et d'excellence, la CNSSAP n'a été que doublement marquée et réarmée par le prix panafricain du service public,

catégorie « innovation et amélioration de la qualité du service public » lui décerné en juin 2018 à Marrakech. Pour continuer à aller de l'avant, la CNSSAP s'est engagée dans une démarche formelle d'amélioration continue en mettant en place en son sein un Comité de management de la qualité et promotion de bonnes pratiques.

Pour clore mon propos, je voudrais renouveler ma gratitude à l'endroit de notre personnel et nos Consultants. Grâce à leur engagement, nous avons réappris ensemble, avec une vigueur nouvelle, deux leçons essentielles. Premièrement, que la force d'un groupe n'est pas son nombre. Deuxièmement, que le succès est toujours un travail d'équipe.

Dans le même mindset, je ne saurais conclure sans saluer l'accompagnement de nos partenaires traditionnels qui n'ont pas manqué de nous offrir leur concours, leur intelligence et leur temps en vue de la réalisation des activités de notre business plan 2018.

En plus du Ministre de Tutelle, et à travers lui tout le gouvernement, notre reconnaissance va à l'Inter-syndicale nationale de l'administration publique, à la Direction de la Paie du ministère du Budget et à la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement du ministère des Finances. Plaçons 2019 sous le signe de l'expansion, de l'extension, de la croissance et de l'enracinement, et continuons à trouver des fissures dans l'infortune pour progresser, s'inventer et se réinventer. L'échec n'étant pas une option.

**TOMBOLA MUKE**  
Chargé de mission





## POINTS DE VUE ET ANALYSES

- |      |                             |    |
|------|-----------------------------|----|
| 1.1. | Chiffres clés               | 10 |
| 1.2. | Aperçu macroéconomique 2018 | 11 |

## 1.1. CHIFFRES CLÉS

### Immatriculation



**790 899**  
Retraités immatriculés  
en 2017      Retraités immatriculés  
en 2018

**0 1 577**  
Actif en 2017      Actifs immatriculés  
en 2018

### Cotisation & recouvrement



	2017	2018
Taux de cotisation :	<b>9%</b>	<b>9%</b>
> Part salariale	<b>3%</b>	<b>3%</b>
> Part patronale	<b>6%</b>	<b>6%</b>
Effectifs cotisants fin période	166 016	164 626
Cotisations perçues (en millions de CDF)	1 587,1	18 901,9

### Prestations



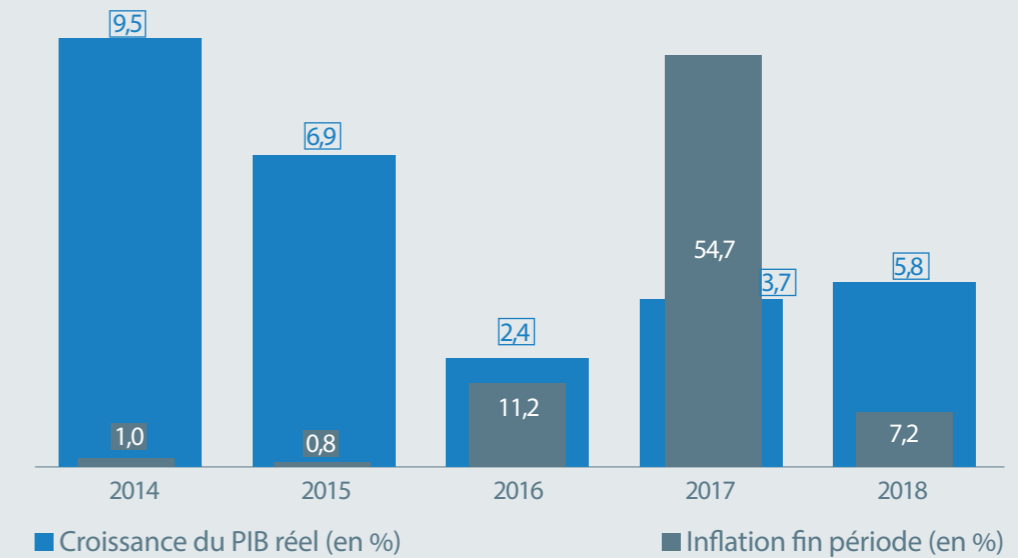
	2017	2018
Nombre de dossiers reçus :	<b>334</b>	<b>892</b>
> Pension de retraite	<b>334</b>	<b>878</b>
> Pension de réversion	-	<b>16</b>
Montant payé (en millions de CDF) :	-	<b>1 444,7</b>
> Pension de retraite	-	<b>1 442,0</b>
> Pension de réversion	-	<b>2,7</b>

## 1.2. APERÇU MACROÉCONOMIQUE 2018

### 1.2.1. Secteur réel

La reprise au plan macroéconomique s'est poursuivie en 2018. La croissance du PIB réel s'est située à 5,8%, venant de 3,7% en 2017 et 2,9% en 2016, légèrement au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne estimée à 3,1% en 2018. Ce dynamisme reste tributaire de la santé affichée par le secteur extractif à la suite du bon comportement des cours mondiaux des produits de base.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB et de l'inflation (en %, 2014-2018)



Source : BCC et INS, février 2019

A la faveur d'une bonne tenue des finances publiques et d'une politique monétaire prudente, le rythme d'augmentation des prix a décéléré, portant l'inflation à 7,2% en 2018 contre 54,7% en 2017. En effet, le solde budgétaire intérieur (base caisse) s'est chiffré à CDF 244,8 milliards en 2018, ce qui représente une ponction importante de la liquidité, couplée à l'augmentation du niveau de la réserve obligatoire notifié aux banques.



### 1.2.2. Secteur des finances publiques

Les finances publiques ont affiché un visage neuf en 2018 grâce à l'effort des services et à une meilleure mobilisation des recettes publiques. Celles-ci se sont nettement améliorées jusqu'à totaliser CDF 7.085,2 milliards de recettes courantes en 2018 contre CDF 4.548,8 milliards en 2017, soit un accroissement de 56%. Nonobstant cette prouesse, le contexte budgétaire est resté difficile pour trois raisons principales. Premièrement, en termes de pression fiscale, les efforts à déployer restent nombreux. En effet, s'il est vrai que la pression fiscale s'est légèrement améliorée à 9,2% en 2018 contre 8,2% en 2017, elle demeure

inférieure à ses niveaux de 2015 (13,6%) et 2014 (14,3%), et nettement en dessous de la moyenne des pays subsahariens estimée à 16,9%. Deuxièmement, le taux de change s'est déprécié de 4% entre 2017 et 2018, ce qui atténue légèrement, en termes réels, la performance affichée dans la mobilisation des recettes. Troisièmement, les dépenses ont augmenté dans des proportions similaires, suite notamment à l'obligation du financement des opérations électorales. Celles-ci ont mobilisé du Trésor public CDF 688,7 milliards en 2018 contre CDF 260,1 milliards en 2017, soit un accroissement de 165%.

Tableau 1 : Situation des finances publiques (en milliards de CDF, sauf indication contraire)

Indicateur	2017	2018
Recettes publiques	4.548,8	7.085,2
Dépenses publiques	4.547,1	7.040,8
Solde	1,7	44,4
Pression fiscale (en %)	8,2	9,2

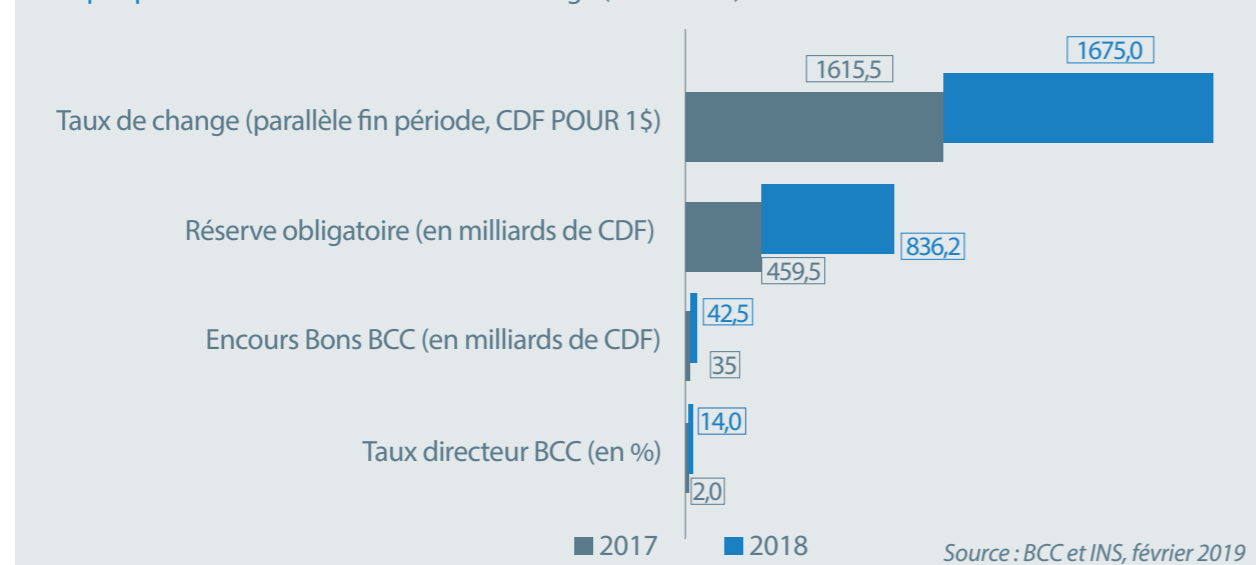
Source : DTO, Ministère des Finances, février 2019

### 1.2.3. Secteur extérieur et monétaire

La stabilité relative de la monnaie nationale s'est maintenue sur le marché de change. Le franc congolais ne s'est déprécié que de 4% entre 2017 et 2018 contre 23% à la période précédente. A fin 2018, au marché parallèle, il s'est négocié à CDF 1.675 pour 1 USD, venant de CDF 1.615,5 une année auparavant. La politique monétaire, quant à elle, a imprimé deux rythmes différents. D'abord, elle a été expansive à

travers l'instrument taux directeur qui est descendu à 14% en 2018 contre 20% en 2017. Ensuite, elle s'est resserré à travers notamment l'augmentation du niveau de la réserve obligatoire notifié aux banques qui s'est élevé à CDF 836,2 milliards à fin 2018 contre CDF 459,5 milliards en 2017 et le relèvement de l'encours Bons BCC de CDF 35 milliards à CDF 42,5 milliards entre 2017 et 2018.

Graphique 2 : Situation monétaire et de change (2017-2018)





## AU CŒUR DU MÉTIER

2.1.	Temps forts 2018	16
2.2.	De l'instruction des dossiers au paiement	19
2.3.	Longue vie au régime !	22

# 2



## 2.1. TEMPS FORTS 2018

### > 05 Janvier 2018 : Lancement des paiements des prestations

Le paiement des pensions du nouveau régime de sécurité sociale des agents publics de l'Etat a été officiellement lancé par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique, le Professeur Michel BONGONGO. Le lancement a été matérialisé par la remise symbolique des chèques-pensions à quatre agents publics retraités de la vague de juillet 2017.



### > 19 février 2018 : Lancement de la brigade mobile d'immatriculation

La CNSSAP a lancé, avec son kit d'immatriculation mobile, des visites à domicile des retraités à mobilité réduite pour leur immatriculation au régime de sécurité sociale qu'elle gère en vue de la liquidation de leur retraite.



### > 16 mars 2018 : Signature par le Ministre d'Etat, Ministre de la Fonction publique de l'Arrêté portant modalités de placement des excédents financiers de la CNSSAP

Depuis mars 2018, les excédents techniques générés par le régime sont placés sous forme de dépôts à terme. L'arrêté y relatif a été pris par l'Autorité de tutelle en vue d'encadrer l'activité de placement des fonds.



### > 19 mars 2018 : Adhésion de la CNSSAP à l'AISS

La CNSSAP a été admise à la prestigieuse Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) dont le siège se trouve à Genève. L'AISS est une organisation internationale de premier plan qui regroupe des institutions et des organismes de sécurité sociale du monde entier. Elle vise la promotion d'une sécurité sociale dynamique en tant que dimension sociale dans le contexte de la mondialisation et favorise l'excellence dans la gestion de la sécurité sociale.

### > 20 juin 2018 : Obtention du Prix Panafricain du Service Public du CAFRAD

La CNSSAP a été lauréate du prix d'excellence du Prix Panafricain du Service Public, dans la catégorie « innovation et amélioration de la qualité du service public » à l'occasion de la 56<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du Centre Africain de Formation et Recherches Administratives et du Développement (CAFRAD), à Marrakech, au Maroc. Il s'est agi d'une récompense nationale pour les efforts novateurs déployés dans le domaine de la sécurité sociale en faveur des agents publics. Le projet primé était intitulé « Nouveau régime de sécurité sociale des agents publics de l'Etat géré par la CNSSAP ».



**> 08 octobre 2018 : Lancement des opérations d'immatriculation des agents actifs**

Après une phase entièrement consacrée à l'immatriculation des retraités, entamée depuis août 2017, la CNSSAP a lancé l'immatriculation des cotisants. Cette opération, qui débouche sur l'octroi d'une carte de sécurité sociale à l'immatriculé, a démarré avec le personnel cotisant du ministère du Portefeuille et se poursuit au sein d'autres administrations.



**> 10 octobre 2018 : Lancement de l'application Cotisation 1.0**

La traçabilité des cotisations a été un souci exprimé par les agents publics assujettis à la CNSSAP depuis le début des retenues en octobre 2017. C'est ainsi qu'il a été mis en œuvre et rendu publique l'application dénommée « Cotisation 1.0 ». Cette solution numérique permet désormais au cotisant de consulter le relevé de ses cotisations mensuelles, mais aussi de simuler le montant de sa pension de retraite future.



**> 15 décembre 2018 : Lancement de la première opération de contrôle de vie**

Le contrôle de maintien des droits est une obligation réglementaire de la CNSSAP vis-à-vis des bénéficiaires de ses prestations. Cette opération a ainsi été lancée pour la première fois de son histoire, notamment, pour permettre à la CNSSAP de s'assurer du versement de la bonne prestation au bon prestataire.



**2.2. DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS AU PAIEMENT**

C'est depuis novembre 2017 que la CNSSAP enregistre les dossiers relatifs à la demande des prestations. Le premier paiement est intervenu en janvier 2018, en raison du fait que la pension de retraite est un revenu de remplacement et non un revenu complémentaire au salaire de base dont jouissait, durant toute l'année 2017, la première promotion des agents publics mis à la retraite en juillet 2017.

Tous les dossiers reçus et instruits à l'Agence CNSSAP de Kinshasa sont transmis au Siège pour liquidation et paiement via des établissements bancaires.

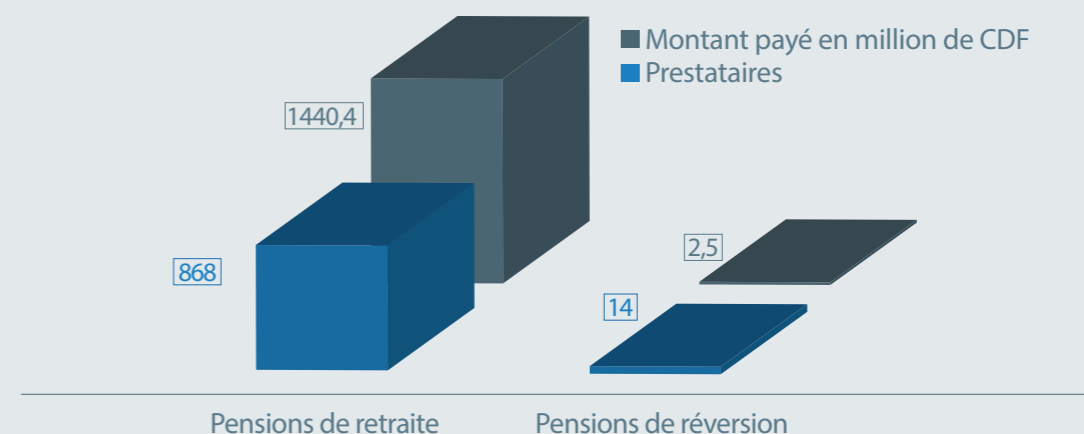
Pour déterminer la valeur nette d'une pension de retraite, la CNSSAP utilise la formule suivante (cf. Arrêté ministériel n° 007/ME/MIN.FP/2017 du 15 juillet 2017) :

$$\text{PENSION DE RETRAITE} = \text{DERNIER TRAITEMENT DE BASE} \times \text{ANCIENNETE} \times \text{ANNUITÉ}$$

L'annuité, en tant qu'une donnée réglementaire, est fixée à 1,33% par année de service. Elle s'applique à tous les retraités, exception faite pour les Secrétaires Généraux émérites et honoraires pour qui les modalités de calcul de la pension sont différentes.

Après la liquidation de toutes les nouvelles demandes, un état cumulatif dit « état des prestations » est signé pour déclencher le processus du paiement. Le paiement des prestations servies par la CNSSAP est effectué uniquement par voie bancaire. Pour les retraités ne disposant pas de numéro de compte bancaire, la CNSSAP se donne l'obligation d'en solliciter en leur faveur auprès de ses partenaires bancaires.

Graphique 3 : Pensions servies en 2018



Source : CNSSAP

**La pension de réversion allouée au conjoint survivant est égale à :**

**50%** de la pension de l'agent si celui-ci est décédé étant retraité ;



**25%** du dernier traitement d'activité si celui-ci est décédé en cours de carrière.

**La pension de réversion due à l'orphelin est égale à :**

**10%** de la pension de l'agent si celui-ci est décédé étant retraité ;

**4%** du dernier traitement d'activité si celui-ci est décédé en cours de carrière.

Le régime de retraite de la CNSSAP étant géré par répartition, les pensions servies en 2018 ont été financées par les cotisations encaissées durant la même période.

En 2017, la CNSSAP a réalisé une étude actuarielle de sa branche des pensions et produit un compte de résultats prévisionnels sur la période 2017-2036. Cette étude a déterminé les principaux paramètres et les conditions d'équilibre du régime de retraite mis en place. Elle a également eu l'avantage de projeter le flux de recettes et de dépenses sur la période considérée. Les réalisations à fin 2018 dégagent quelques écarts (voir graphique ci-après). Il y a des écarts favorables (salaire moyen et rapport démographique) qui permettent au régime de dégager plus d'excédents techniques et de constituer plus de réserves pour

faire face à la montée des charges conséquente aux mises à la retraite à venir de tous les éligibles actuels et futurs, dans un contexte où la subvention d'équilibre prévue dans l'étude de 2017 n'a pas encore été libérée par le Trésor public.

En revanche, la loi de 2016 a prévu des modalités de calcul très généreuses pour une certaine catégorie de retraités que l'étude de 2017 n'avait pas intégralement prises en compte. Cette situation a engendré des points d'attention (pension moyenne et rapport démographique) pour les études actuarielles à venir. En effet, le prochain compte de résultats prévisionnels de la CNSSAP devra évaluer l'incidence sur l'équilibre à long terme du régime de la prise en compte intégrale de ces nouveaux paramètres.

Tableau 2 : Indicateurs de performance technique

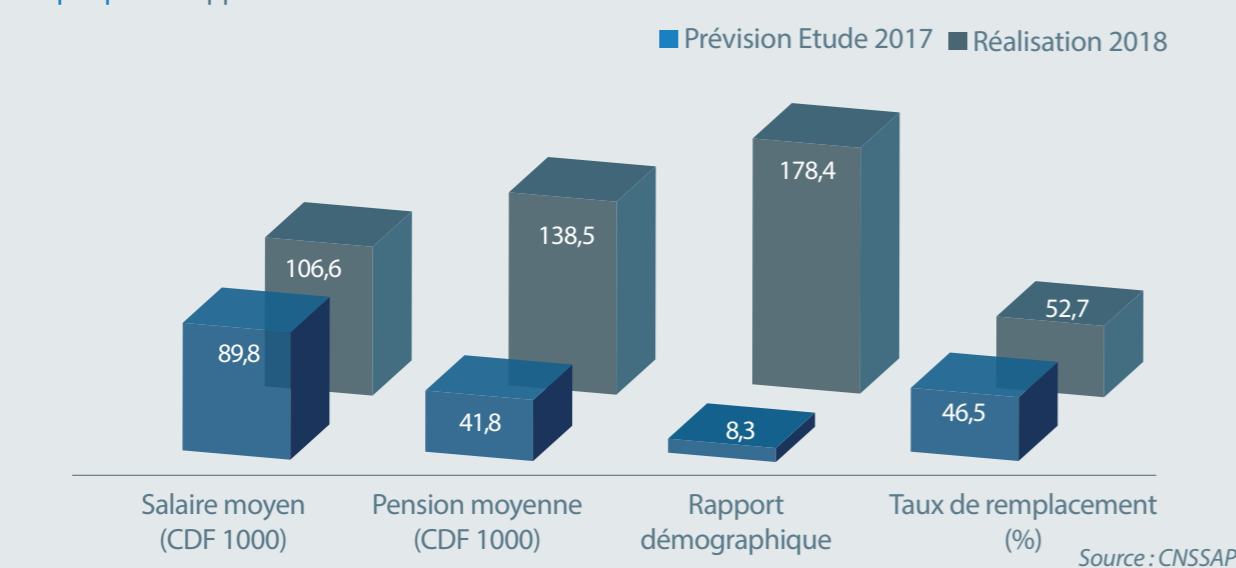
Désignation	Formule	Valeur	Norme	Observation
Ratio des charges administratives sur cotisations	Charges de fonctionnement/ Total cotisations	14,46%	≤ 15%	Conforme Norme CIPRES*
Ratio de fonctionnement	Charges de fonctionnement (avec amortissements)/ Total revenus	14,92%	≤ 15%	Conforme Norme réglementaire
Taux de couverture à date exigible	Cotisations recouvrées/ Cotisations mises en recouvrement	100%	≥ 90%	Conforme Norme CIPRES*
Ratio de prestations indues	Prestations indûment versées/Total prestations payées	0,04%	≤ 2%	Conforme Norme CIPRES
Taux de remplacement	Valeur de la pension/ valeur du dernier salaire	51,19%	≥ 46,55%	Conforme Cf. Etude 2017
Rapport démographique	Nombre des cotisants/ Nombre des retraités	178,38	≥ 8,27	Conforme Cf. Etude 2017

(\*) CIPRES : Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale  
Source : CNSSAP

Pour ce qui est de la paie des pensions, elle est effective au plus tard le 25ème jour de chaque mois, conformément aux procédures internes de la CNSSAP. Cette disposition est un indicateur de performance permettant d'évaluer les intervenants métiers dans le processus de la paie des pensions.



Graphique 4 : Rapprochement cotisants et retraités



Par ailleurs, fort de l'orthodoxie et la rigueur de gestion mises en place, associées à certaines conditions favorables au départ du régime, la CNSSAP a affiché à fin 2018 tous les principaux indicateurs de pilotage technique au vert et en conformité avec les normes internationales de gestion des régimes de retraite.

### 2.3. LONGUE VIE AU RÉGIME !

Tout comme la majorité des régimes de sécurité sociale en Afrique, le régime de retraite géré par la CNSSAP est contributif à prestations définies et fonctionne en répartition et par annuité. Contrairement à la capitalisation, la répartition est redistributive et consacre, à chaque instant T, un transfert de ressources des actifs vers les retraités. Les cotisations acquittées chaque année par l'assuré financent les dépenses de retraite de l'année courante. Théoriquement, il n'y a pas d'accumulation financière, les droits acquis à travers les cotisations versées par les actifs sont honorés à la retraite par les cotisations des générations futures. Dans ces conditions, il devient possible par construction, que le régime géré en répartition accorde des droits gratuits au moment de sa création.

Malheureusement, un régime solidarisé est par définition sensible aux évolutions démographiques. C'est pourquoi la répartition implique une vision à très long terme dans la mesure où les cotisations futures du régime doivent payer les prestations futures. Sans ces cotisations futures et sans renouvellement en temps infini de la population cotisante, le régime ne peut pas honorer ses engagements. Or, plusieurs facteurs peuvent agir négativement sur cet équilibre cotisations-prestations, notamment la détérioration du rapport démographique suite soit à (i) des départs massifs à la retraite, (ii) un faible renouvellement des cotisants, (iii) une détérioration de la politique sala-



riale ; (iv) des évolutions économiques défavorables de manière générale. Garantir et maintenir l'équilibre dans cet état de choses s'obtient généralement par un trend positif et une volatilité des taux de cotisation sur des périodes de temps courtes.

En effet, la répartition pure (c'est-à-dire sans constitution des réserves capitalisées) implique que les dépenses de prestations ainsi que les charges administratives sous-jacentes soient en tout temps inférieures ou égales aux cotisations encaissées. Dans cette situation, le taux de cotisation devient la principale variable qui assure l'équilibre du régime à long terme.

La bonne nouvelle est que, dans la pratique, les régimes de retraite en répartition reposent sur le système de la prime échelonnée et constituent des réserves capitalisées. Ces réserves constituées ont pour but de lisser les taux de cotisation et d'éviter de surtaxer les générations futures lorsque les départs à la retraite deviennent nombreux et que le rapport démographique n'est plus favorable.

Dans l'étude actuarielle de la branche des pensions de la CNSSAP (2017-2036), il a été simulé le taux de cotisation en répartition annuelle (pure) et le taux de cotisation effectif sur la période.

Il ressort effectivement un effet de lissage (voir graphique ci-dessus) assuré grâce aux réserves constituées pendant les périodes fastes (2017-2020, 2022-2027) qui permettent de maintenir l'équilibre pendant les périodes néfastes (2021, 2028-2036) sans augmenter et ramener le taux de cotisation effectif à son niveau équivalent en répartition annuelle (pure).

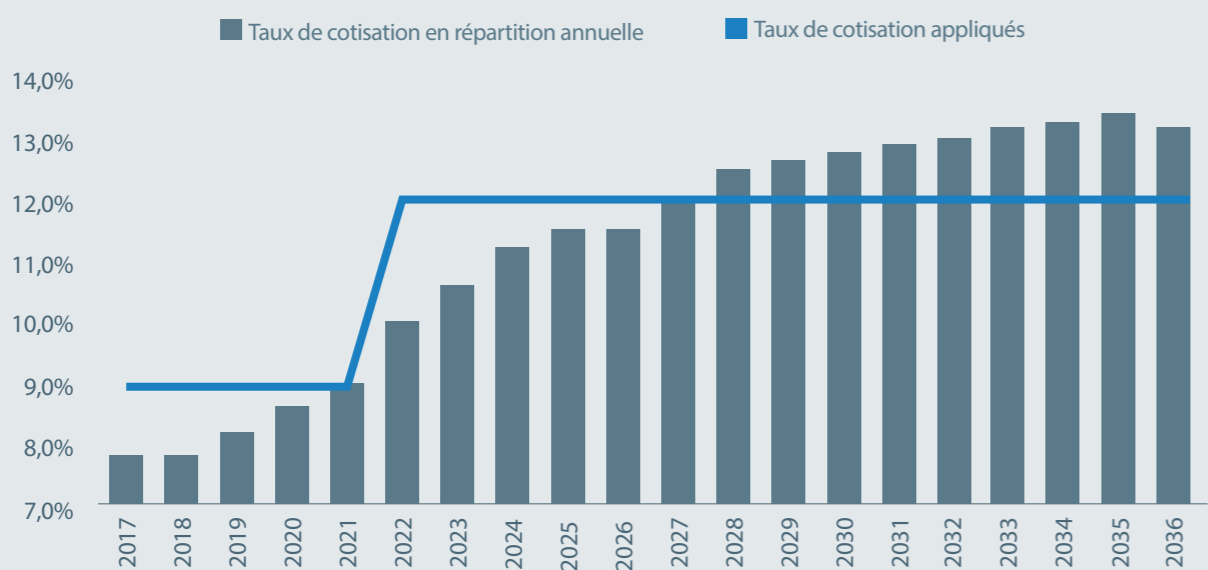
S'inscrivant dans cette vision très long terme, les excédents générés par la CNSSAP sont placés. A ce jour, ils sont constitués des réserves réalisées durant l'exercice 2017 et des excédents financiers de l'année 2018. Ces derniers ont été obtenus par la différence entre le total des revenus de cotisations et la somme globale des frais de gestion et des dépenses techniques.

En effet, les excédents financiers réalisés par la CNSSAP et placés sous forme des dépôts à terme (DAT) représentent des fonds provisionnés dans le but de faire face aux dépenses techniques futures, en tenant compte du jeune âge de son régime et du vieillissement du personnel de l'administration publique.

En effectuant ainsi les placements en répartition dite pluriannuelle, la CNSSAP a également l'ambition de renforcer son équilibre financier sur plusieurs années, et partant de garantir à ses assurés une stabilité des taux de cotisation. En définitive, il s'agit d'assurer une longue vie au régime de retraite de la CNSSAP.

**Ces réserves constituées ont pour but de lisser les taux de cotisation et d'éviter de surtaxer les générations futures lorsque les départs à la retraite deviennent nombreux et que le rapport démographique n'est plus favorable.**

Graphique 5 : Taux de cotisation



Source : CNSSAP, Compte de résultats prévisionnels 2017-2036





## GOUVERNANCE DE LA CNSSAP

- 3.1. Organisation de la gouvernance
- 3.2. Suivi et mise en œuvre du plan stratégique
- 3.3. Pilotage des risques

28  
32  
35

# 3

### 3.1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

#### 3.1.1. Composition du management

L'équipe dirigeante de la CNSSAP est formée d'un Chargé de mission et de deux Chargés de mission adjoints : l'un en charge des questions techniques et financières et l'autre en charge des questions administratives et juridiques.

En 2018, elle a été appuyée par une mission d'assistance technique financée par la Banque mondiale et composée d'un Consultant international spécialiste en réforme des régimes de retraite et de deux Consultants nationaux, l'un spécialiste en informatique et système d'information, l'autre spécialiste en gouvernance et gestion financière.



**TOMBOLA MUKE**  
Chargé de mission



**LUTOMBO AMANI**

Chargé de mission adjoint en charge des questions techniques et financières



**KIPOPA OMEONGA**

Chargé de mission adjoint en charge des questions administratives et juridiques



**KAYOMBO NTUMBA Ursule**  
Chef d'Agence/ Kinshasa



**MIHIGO MATABARO David**  
Responsable de l'exploitation



**KANIKI DAN**  
Chargé de communication



**TIBAMWENDA ASIMWE Gratien**  
Chargé des ressources humaines



**NSAKA PELE Olivier**  
Chargé des moyens généraux



**MAVITA MUKWANGA Yannick**  
Assistant du Chargé de mission



**TSHOMBA WANGOY Lambick**  
Responsable des finances et comptabilité



**KILONGO FAILA Joan-Sonia**  
Chargée de contrôle et gestion des risques

#### 3.1.2. Présentation des Comités permanents

##### A. Comité de gestion (CG)

Le Comité de gestion est un organe stratégique de gestion des activités de la CNSSAP présidé par le Chargé de mission. Il s'agit d'un cadre participatif de planification, d'organisation, de suivi et d'analyse des activités en vue de l'atteinte des objectifs institutionnels. Les réunions du Comité de gestion se tiennent chaque lundi à 07h00' en session ordinaire, et à chaque fois, en cas de besoin, en session extraordinaire.

**POUR NOUS LE TRAVAIL, L'ORDRE ET LA PONCTUALITÉ SONT UNE MALADIE CHRONIQUE, INCURABLE, CONTAGIEUSE ET PROGRESSIVE**



### **B. Comité technique de suivi du recouvrement des cotisations et contributions dues à la CNSSAP (CTSR)**

Le CTSR réunit les principales parties prenantes au processus de recouvrement (représentant des assurés, ministères de la Fonction publique, du Budget et des Finances). Il a tenu 12 réunions en 2018, en raison d'une réunion par mois. Sous le leadership du Chargé de mission, les membres du CTSR se sont impliqués fortement dans l'accomplissement de la mission principale du Comité consistant à appuyer et à assister la CNSSAP dans le recouvrement des ressources financières allouées au régime de sécurité sociale qu'elle gère. Grâce au travail de ce Comité, la CNSSAP a encaissé 100% de ses cotisations sociales mises en recouvrement en 2018.

Pour l'exercice 2019, il sera question de redoubler les efforts afin de recouvrer les arriérés relatifs à la quote-part de l'Etat-employeur du dernier trimestre 2017.

### **C. Comité de placement des excédents financiers de la CNSSAP (CPEF)**

Le CPEF est composé des membres issus de l'Intersyndicale Nationale de l'Administration publique (INAP), du ministère de la Fonction Publique et de la CNSSAP. En 2018, sous la conduite du Chargé de mission, le CPEF a tenu six (06) réunions dont deux (02) extraordinaires au cours desquelles les plans de placement trimestriels ont été validés et monitorés.

### **D. Comité de suivi du système d'information de la CNSSAP (CSSI)**

Mis en place depuis 2017, le CSSI a pour principale mission le suivi et l'évaluation du système d'information de la CNSSAP.

Au cours de 22 réunions qu'il a tenues en 2018, le CSSI s'est penché sur le suivi de l'évolution et de l'amélioration du système d'information ainsi que celui des travaux d'élaboration des premières versions des cahiers de charge techniques et des manuels d'utilisateurs des modules déjà implémentés.

Le défi à relever par le CSSI est le maintien d'un système d'information performant et agile.

### **E. Comité de suivi de l'immatriculation des agents publics en activité (CSIA)**

Créé au cours de l'année 2018 dans le but de piloter les travaux de réflexion sur l'amélioration des procédures techniques relatives à l'immatriculation, le CSIA a tenu vingt et une (21) réunions.

Le CSIA a permis de réduire sensiblement le nombre important des cotisants non immatriculés en proposant un chronogramme d'immatriculation dédié à cinq (05) administrations dites pilotes.

Ayant réalisé cette expérience pilote avec succès, le CSIA a l'ambition d'immatriculer tous les agents publics cotisants basés à Kinshasa d'ici à la fin de l'année 2019.

### **F. Comité d'hygiène, santé et sécurité (CHSS)**

Le CHSS a été installé en février 2018. Il a pour principale mission le suivi des conditions de salubrité, de santé et de sécurité au sein de la CNSSAP. Il est constitué de six (6) membres : le Chargé de mission, le Chargé des ressources humaines, le Chargé des moyens généraux, le Chargé de contrôle et gestion des risques, le Chef d'Agence de Kinshasa et le président de la délégation syndicale. Ces derniers ont été formés par la Brigade des Sapeurs-pompier

de Kinshasa, qui leur a délivré le titre d'équipier de première intervention.

Durant l'année 2018, ce comité a tenu dix (10) réunions ordinaires et produit plusieurs rapports et documents de sensibilisations aux bonnes pratiques en matière d'hygiène, notamment les normes relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité, lesquelles sont affichées dans toutes les installations de la CNSSAP. Le crédo de ce Comité reste celui de maintenir « un corps sain dans un environnement de travail sain ».

### **G. Comité de suivi des objectifs et de la performance (CSP)**

Le CSP assure le suivi-évaluation périodique des objectifs et indicateurs de performance assignés aux agents et cadres. Il a donc pour missions de fixer les objectifs, d'analyser les différentes évaluations faites par les responsables hiérarchiques et de proposer des recommandations en vue d'une amélioration continue de la performance.

En effet, en début de chaque année, comme au recrutement d'un employé, des objectifs et indicateurs de performance sont assignés à chaque agent, à travers un contrat d'objectifs et de performance décliné en objectifs opérationnels, en moyens de vérifications et en marge d'erreurs non admises.

Le CSP a également pour mandat de proposer les indicateurs relatifs aux compétences managériales et habiletés de direction assignés aux dirigeants et à tous les autres managers, lesquels permettent de procéder à l'évaluation à 360°. Celle-ci consiste notamment en une évaluation de la hiérarchie par les subalternes au moins une fois l'an.

Trois membres siègent au CSP : le Chargé de mission adjoint en charge des questions administratives et juridiques, le Chargé de mission adjoint en charge des questions techniques et financières ainsi que le Chargé des ressources humaines. Au cours de l'année 2018, le CSP a tenu 12 réunions et a produit treize (13) rapports ainsi que trente (30) contrats d'objectifs et de performance. La première évaluation à 360° a également été réalisée et restituée à chaque manager individuellement. L'exercice a permis à chacun de se rendre compte de son impact sur son environnement de travail (hiérarchie, collègues et subalternes) et de prendre conscience de ses marges de progression.

### **H. Comité de restitution des formations et missions (CRFM)**

L'obligation de redevabilité étant une vertu à la CNSSAP, le CRFM a été implémenté en 2018. Il est voulu, à travers les séances publiques de restitution organisées, comme un cadre de validation et de suivi des recommandations formulées par les missionnaires au terme d'une formation ou d'une mission de service. Il est constitué de tous les responsables de fonctionnalités, auxquels s'ajoutent des invités ponctuels en fonction de l'objet de la mission à restituer.

Au cours de l'année 2018, sept (07) séances publiques ont été organisées dans la salle de réunion du Siège et quatorze (14) présentateurs différents s'y sont succédés. Pour ce qui est des recommandations adoptées, le missionnaire reste le principal responsable du suivi de leur mise en œuvre.

### **I. Comité de discipline (CD)**

Le CD est l'organe chargé de veiller au respect des valeurs intrinsèques de la CNSSAP. Il a, à ce titre, pour mission de statuer sur les abus et violations graves des dispositions réglementaires en vigueur. Le Chargé de mission, ses deux adjoints, le Chargé des ressources humaines ainsi que le président de la délégation syndicale en constituent les membres. Par ailleurs, dans le souci de rendre de justes décisions, ce Comité peut inviter toute personne susceptible de l'éclairer sur les faits examinés.

Au regard de la matière disponible en 2018, une seule réunion a été tenue par ce Comité.

### **J. Comité de management de la qualité et de promotion des bonnes pratiques (CMQBP)**

Le CMQBP a été créé en octobre 2018. Sa principale mission est la gestion de la qualité et la promotion des bonnes pratiques au sein de la CNSSAP. Il est constitué de tous les responsables des fonctionnalités de la CNSSAP. Au cours de l'année 2018, ce Comité a tenu deux (02) réunions ordinaires dont une réunion d'orientation méthodologique pour l'année 2019.

En plus des organes sus évoqués, l'équipe dirigeante a mis en place les cadres d'échange ci-après :

- ▶ La réunion de la haute direction ;
- ▶ L'entretien trimestriel avec le personnel ;
- ▶ La réunion hebdomadaire du staff de l'Agence de Kinshasa.



## 3.2. SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE

### 3.2.1. Suivi de l'exécution de la feuille de route CNSSAP 2017-2019

En 2017, la CNSSAP s'est dotée d'une feuille de route couvrant la période 2017-2019, considérée comme la période de stabilisation et consolidation de ses activités. Ce document, à partir duquel se déclinent les différents business plans annuels, définit la stratégie et fixe les principales priorités de l'institution pendant la période considérée. Au total, la feuille de

route a aligné 55 actions prioritaires qui font l'objet d'un suivi semestriel.

A la fin de l'année 2018, le bilan de la mise en œuvre de la feuille de route 2017-2019 se décline comme ci-après :

Tableau 3 : Suivi du plan d'activités

Actions	Nombre	Proportion (%)
Actions réalisées	29	52,73 %
Actions non réalisées	15	27,27 %
Actions en cours de réalisation	5	9,09 %
Actions non échues (prévues pour 2019)	6	10,91 %
Total	55	100 %

Source : CNSSAP

En substance, le tableau ci-dessus renseigne que sur les 55 actions retenues pour l'horizon 2017-2019 :

- 31 actions avaient comme échéance 2017/2018 : 20 sont réalisées, 9 ne sont pas encore réalisées et 2 sont en cours de réalisation ;
- 18 actions dont le début d'exécution était prévu entre 2017 ou 2018 mais qui doivent se clôturer en 2019 : 9 d'entre elles sont déjà réalisées et 3 sont en cours de réalisation ;
- 06 actions dont l'échéance retenue est 2019 mais qui ne sont pas encore réalisées.

### 3.2.2. Au niveau du Comité de gestion

En 2018, le Comité de gestion a tenu 78 réunions dont 53 en session ordinaire et 25 en session extraordinaire. De celles-ci ont découlé 173 recommandations réalisées à 100% et 25 dossiers validés (manuels et autres outils de gestion).

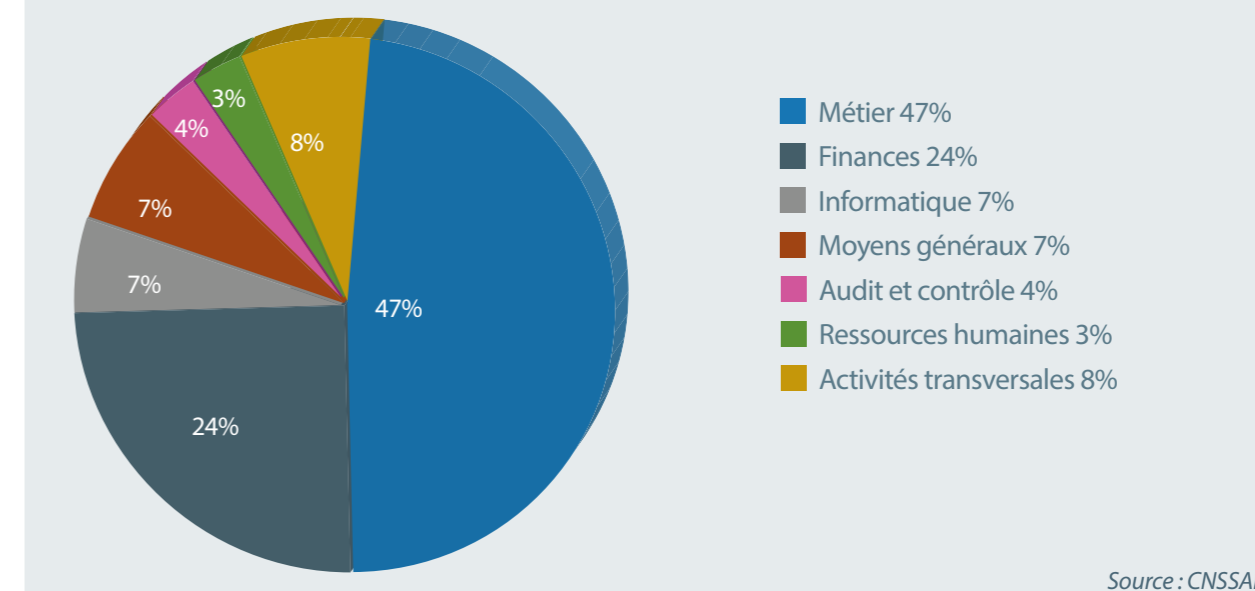
Tableau 4 : Bilan du Comité de gestion en 2018

	Session ordinaire	Session extraordinaire	Total
Nombre de réunions	53	25	78
Recommandations	173	-	173
% de réalisation à fin 2018	100%	-	100%
Dossiers validés	-	25	25

Source : CNSSAP

S'agissant des recommandations formulées en 2018, près de la moitié, soit 47%, concernait le métier qui est resté au centre des préoccupations du Comité de gestion.

Graphique 6 : Diagramme de responsabilité par domaine



Source : CNSSAP

S'agissant des dossiers validés, ils peuvent être regroupés comme suit :

#### Dans le domaine du management :

- Présentation, mise à jour et validation du Règlement intérieur de la CNSSAP ;
- Elaboration et validation du programme d'activités et budget CNSSAP 2019.

#### Dans le domaine du métier :

- Validation de la procédure de gestion de réclamation sur les activités métiers de la CNSSAP et ses annexes ;
- Validation de la procédure de mise en recouvrement des prestations indûment versées (2 réunions) ;
- Validation et mise en place de la politique de gestion de la relation client ;
- Validation des cahiers des charges techniques de l'application métier de la CNSSAP ;
- Validation des procédures de gestion des mises à jour des références de paiement des prestations ;
- Analyse des recommandations de la CMR mission 1.

#### Dans le domaine de support :

- Analyse du rapport sur la fiabilité des banques permettant de réaliser les DAT ;
- Présentation des procédures de gestion de placement et de clôture comptable ;
- Validation des procédures de gestion de placement ;
- Validation de la procédure des procédures de la CNSSAP (2 réunions) ;
- Validation du plan de communication 2019 de la CNSSAP ;
- Validation du plan d'approvisionnement 2019 de la CNSSAP ;
- Validation de la procédure de recours à la pharmacie de secours au sein des entités de la CNSSAP ;

- Validation des procédures d'évacuation en cas de danger dans les installations de la CNSSAP ;
- Validation de la procédure de gestion d'intérim de la CNSSAP ;
- Validation des outils d'archivage de la CNSSAP ;
- Analyse des recommandations de la CMR mission 2.

#### Dans le domaine du contrôle et de l'audit internes :

- Validation du manuel d'audit interne de la CNSSAP ;
- Restitution et validation du rapport de l'auditeur externe sur la certification des états financiers de la CNSSAP pour l'exercice 2017 ;
- Soumission des états financiers et comptes de la CNSSAP à un audit externe qui les a certifiés sans réserve ;
- Actualisation de la cartographie des risques.



### 3.3. PILOTAGE DES RISQUES

La CNSSAP entend devenir une Caisse de sécurité sociale de référence en Afrique en termes de qualité, de rigueur, de contrôle, de maîtrise des opérations et de transparence de gestion, à tous les niveaux de son organisation. Ainsi, en tant qu'institution de sécurité sociale en faveur des agents publics de l'Etat, la CNSSAP s'est engagée à mettre en place une culture de risque et à intégrer le respect des normes de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques et de contrôle interne.

Le système de contrôle interne mis en place est un système à trois lignes de défense. Il ne peut éliminer complètement le risque, mais il l'atténue et permet de le maintenir à un niveau acceptable. Il fournit ainsi une assurance raisonnable mais non absolue contre les inexactitudes et/ou les pertes significatives.

#### 3.3.1. Comité d'audit et de gestion de risque de la CNSSAP

Dans le contexte actuel, la haute direction fait office du comité d'audit et de gestion des risques. Elle est responsable, en dernier ressort, de l'organisation ainsi que de la mise en œuvre de la gestion des risques et du système de contrôle interne. Elle en évalue l'efficacité à travers le corps des auditeurs internes.

Par ailleurs, il incombe au Comité de gestion de définir des objectifs clairs et de conférer au contrôle interne la mission d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques, de garantir l'efficacité de toutes les procédures mises en place et de faire rapport sur tous les aspects dans le but de prendre toutes les mesures correctives nécessaires.

Du point de vue opérationnel, le responsable de chaque fonctionnalité assume la responsabilité du contrôle interne qui porte sur le traitement, l'exécution, et l'enregistrement correct de toutes les transactions effectuées pendant l'année.

Le contrôle de deuxième niveau est assuré par le collège de contrôle et gestion des risques. Il permet de vérifier que le contrôle de premier niveau fonctionne efficacement, que les déficiences significatives sont signalées au niveau de la hiérarchie et du comité d'audit et de gestion des risques, et enfin que les actions correctives nécessaires sont déclenchées.

Le contrôle de troisième niveau est assuré par l'audit interne et bénéficie de la revue des auditeurs externes pour certifier l'assurance donnée par ce dernier.

#### 3.3.2. Normes et procédures

Tout au long de l'année 2018, les activités de la CNSSAP ont été réglementées, en sus de l'arsenal juridique régissant la sécurité sociale des agents publics, par ses procédures internes relatives aux domaines majeurs de l'exploitation, de l'administration générale, des finances et comptabilité, du contrôle et de l'audit interne. Plusieurs décisions et actes administratifs ont été pris par le management pour compléter le système de contrôle interne de la CNSSAP. Toutes les normes internes sont régulièrement revues et mises à jour conformément aux dispositions du manuel de procédure des procédures.



### 3.3.3. Monitoring et compliance

Le collège de contrôle et gestion des risques, garant du dispositif de contrôle permanent, prend en compte les pratiques d'excellence dans le domaine de gestion des risques de la CNSSAP.

A ce titre, une approche homogène de la cartographie des risques basée sur la méthodologie d'auto-évaluation ou « Risk self Assessment » a été mise en place par le collège de contrôle et gestion des risques en synergie avec tous les services de la CNSSAP. Ce collège est également chargé d'analyser toutes les procédures et de rassurer ainsi le management avant leur implémentation.

Par ailleurs, l'audit interne supervise l'efficacité du contrôle interne à tous les échelons de la CNSSAP. Les auditeurs ont pour mission d'évaluer la protection des actifs, l'efficacité des opérations, le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que la fiabilité de l'information financière et de gestion. Ils présentent des recommandations fondées sur leurs observations et assurent le suivi de leur bonne application.

La méthodologie de l'audit interne se fonde sur le modèle COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) lui permettant de se référer à des standards de contrôle reconnus au niveau international.

### 3.3.4. Démarche de management des risques

L'objectif principal du management des risques à la CNSSAP est de réduire la gravité des risques à un seuil qui soit compatible avec les objectifs de l'institution. Cette démarche s'inscrit dans un processus en quatre étapes :

- l'identification des risques ;
- l'évaluation des risques ;
- la mitigation des risques ;
- la surveillance et pilotage des risques.

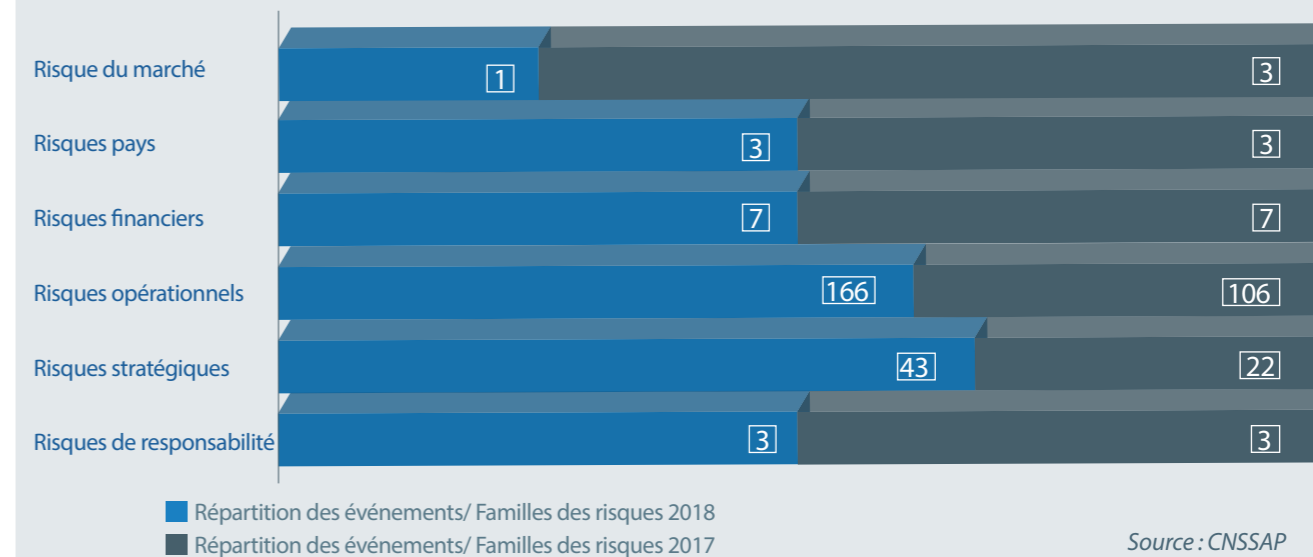
La conjugaison de ces étapes conduit ipso facto à l'élaboration d'une cartographie des risques inhérents aux activités de la CNSSAP.

De la mise à jour de la cartographie des risques, on note un accroissement d'événements générateurs des risques qui passent de 144 à 223 entre 2017 et 2018.

Trois familles des risques ont vu le nombre d'événements y relatifs se modifier en 2018 par rapport à l'année précédente. Il s'agit des risques (i) stratégiques, qui sont passés de 22 à 43 événements entre 2017 et 2018 ; (ii) opérationnels, de 106 à 166 événements ; et (iii) du marché, de 3 à 1.

Les graphiques ci-dessous renseignent sur la répartition des événements à risque recensés par famille des risques et par domaine d'activités entre 2017 et 2018.

Graphique 7 : Répartition des événements des risques/familles des risques



Pour ce qui est des risques par domaine d'activités, comparativement à l'année 2017, il a été noté en 2018, lors de la mise à jour de la cartographie des risques, une augmentation d'événements due à l'évolution des activités de la CNSSAP.

Cette progression d'événements des risques est chiffrée comme suit :

- **Gouvernance et management, de 7 à 11 ;**
- **Gestion des placements, de 3 à 4 ;**
- **Communication, de 6 à 12 ;**
- **Exploitation, de 28 à 50 ;**
- **Finances et comptabilité, de 31 à 42 ;**
- **Administration, de 36 à 44 ;**
- **Informatique, de 14 à 22 ;**
- **Moyens généraux, de 19 à 38.**

Il importe de souligner qu'en 2017, les domaines de Communication, Informatique et Moyens généraux étaient des composantes du domaine de l'Administration générale. Ce fut également le cas de la Gestion des placements, extraite du domaine de Finances et comptabilité.

La mise à jour de la cartographie des risques a permis également de recenser les risques ayant connu une variation positive ou négative de leur criticité suite à des paramètres internes ou externes.

Tableau 5 : Evolution des principaux risques :

Risques	Fréquence	Impact	Criticité		Commentaire
			Criticité 2017	Criticité 2018	
Risque de rapport démographique	3	4	9	12	Modification due à la revue du niveau d'impact.
Risque de mortalité élevée de la population cotisante	3	4	4	12	Cette variation est liée au fait que la probabilité de la survenance du risque est élevée, avec un impact direct sur le volume des cotisations et l'accroissement des demandes de rente de survie.
Risque de fraude	4	4	6	16	De nouveaux cas de fraude/corruption ont été identifiés sur un processus.
Risque du personnel (défaillance de GRH)	2	4	6	8	Modification due à la revue du niveau d'impact (absence des back up pour certaines fonctions clés).
Risque de non-conformité et de litige avec les autorités	3	4	6	12	Modification due à la revue du niveau d'impact.
Risque de sous-traitance et coactivité	2	4	9	8	Le suivi rapproché des clauses contractuelles avec les parties intéressées a permis la réduction de la criticité de ce risque.

Risques	Fréquence	Impact	Criticité		Commentaire
			Criticité 2017	Criticité 2018	
Risque de sécurité	2	4	12	8	La mise en œuvre du dispositif de maîtrise des risques a permis une sensible réduction de ce risque.
Risque de perte ou d'interruption des moyens d'exploitation	4	4	8	16	La mise en œuvre du plan de continuité d'activité permettra la réduction de ce risque à son niveau initial ou à la zone de tolérance des risques.
Défaillance dans le dispositif de production et de contrôle de l'information financière	2	3	9	6	Le renforcement des mécanismes de contrôle a permis de réduire la probabilité de survenance de ce risque.
Risque de déséquilibre financier du régime	4	4	8	16	Augmentation due au fait du paiement des pensions des secrétaires généraux sur base des paramètres autres que ceux pris en compte dans le compte de résultats prévisionnels 2017-2036.

Source : CNSSAP



## FONCTIONS SUPPORTS

4.1.	Focus sur le capital humain	42
4.2.	CNSSAP, un vase sonore	47
4.3.	Dématérialiser et renforcer l'efficacité	48
4.4.	Assurance et conformité	50
4.5.	Partenariats	51

# 4

## 4.1. FOCUS SUR LE CAPITAL HUMAIN

A la CNSSAP, le capital humain est constitué du staff interne et des prestataires des services. Le staff interne est composé des dirigeants, cadres et agents. Les prestataires des services sont notamment les Consultants, les vigiles et les techniciens de surface.

Globalement, la plupart des indicateurs relatifs aux ressources humaines ont connu une évolution positive durant l'exercice 2018. En effet, comparativement à l'année 2017, le nombre d'agents et cadres a augmenté de 8 unités, passant de 24 à 32. Aussi, l'âge moyen a subi une légère baisse de 33 à 32 ans. L'ancienneté moyenne, quant à elle, a dépassé une année. Seul le ratio femmes/hommes a baissé (voir tableau ci-contre), même si le pourcentage de femmes est resté au-dessus de 30% qui est le minimum recommandé au niveau national.

Tableau 6 : Quelques indicateurs annuels clés des ressources humaines

N°	Indicateurs suivis	2017	2018
1.	Nombre d'agents et cadres	24	32
2.	Nombre de dirigeants	3	3
3.	Nombre de consultants techniques	4	3
4.	Age moyen du capital humain	33 ans	32 ans
5.	Ancienneté moyenne	6 mois	13 mois
6.	Pourcentage de femmes	44,7%	34,4%
7.	Taux de rétention du personnel	100%	96,0%

Source : CNSSAP

### 4.1.1. Effectif général

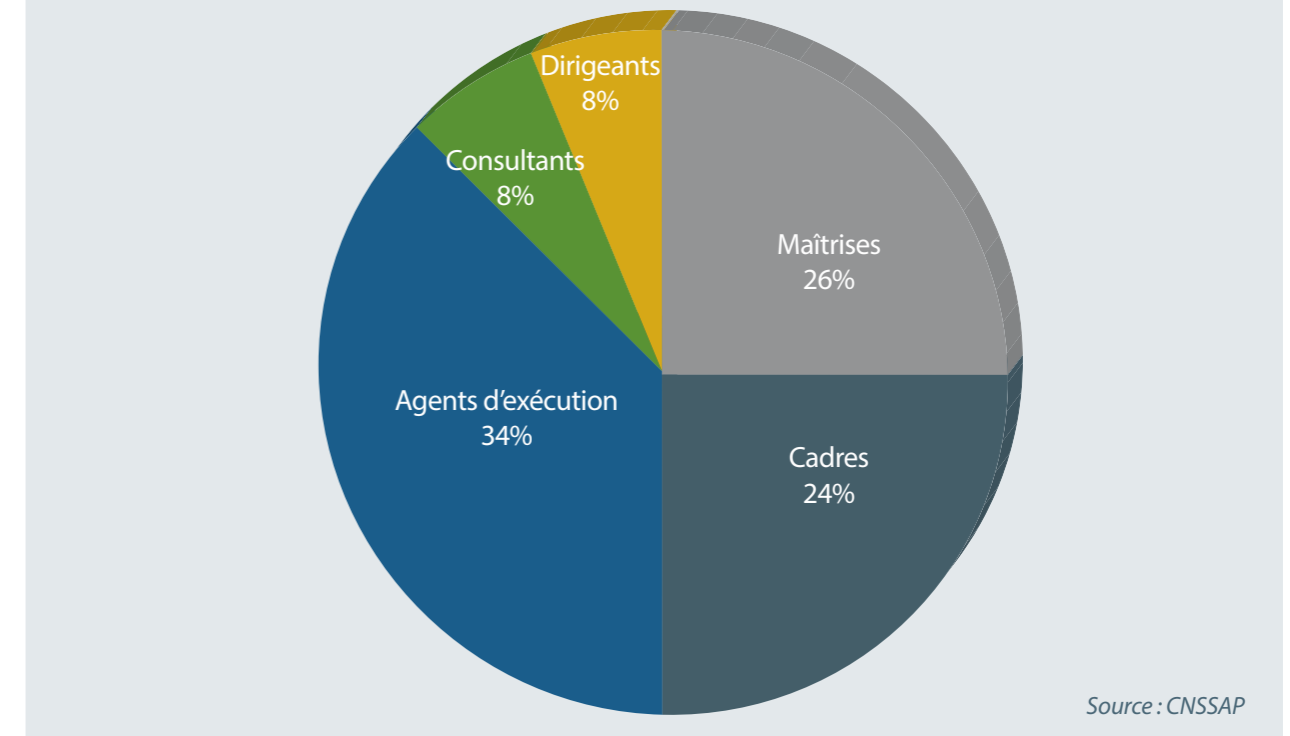
Au cours de l'année 2018, la CNSSAP a fonctionné avec 35 agents, cadres et dirigeants. A cet effectif, il faudrait ajouter deux Consultants techniques nationaux et un international. Ainsi, le capital humain a été constitué de 38 personnes dont 27 hommes et 11 femmes, réparties entre le Siège et l'Agence de Kinshasa.

Tableau 7 : Effectif général/ressources humaines

N°	Catégorie	H	F	Total
1.	Dirigeants	3	0	3
2.	Cadres	7	2	9
3.	Maitrises	7	3	10
4.	Agent d'exécution	7	6	13
5.	Consultants techniques	3	0	3
<b>Total général</b>		<b>27</b>	<b>11</b>	<b>38</b>

Source : CNSSAP

Graphique 8 : Ressources humaines, répartition des effectifs en 2018



### 4.1.2. Niveau d'études du capital humain

Le capital humain de la CNSSAP est composé majoritairement des personnes détentrices d'un diplôme de licence (Bac+5) dans différents domaines. Cela est vrai aussi bien pour le personnel féminin que masculin au regard du tableau ci-dessous.

Tableau 8 : Niveau d'études du capital humain

N°	Niveau d'études	H	F	Total
1.	DEA/DES	3	0	3
2.	Licence (Bac+5)	20	9	29
3.	Graduat (Bac+3)	3	2	5
4.	D6 (Niveau Bac)	1	0	1

Source : CNSSAP

### 4.1.3. Pyramide des âges

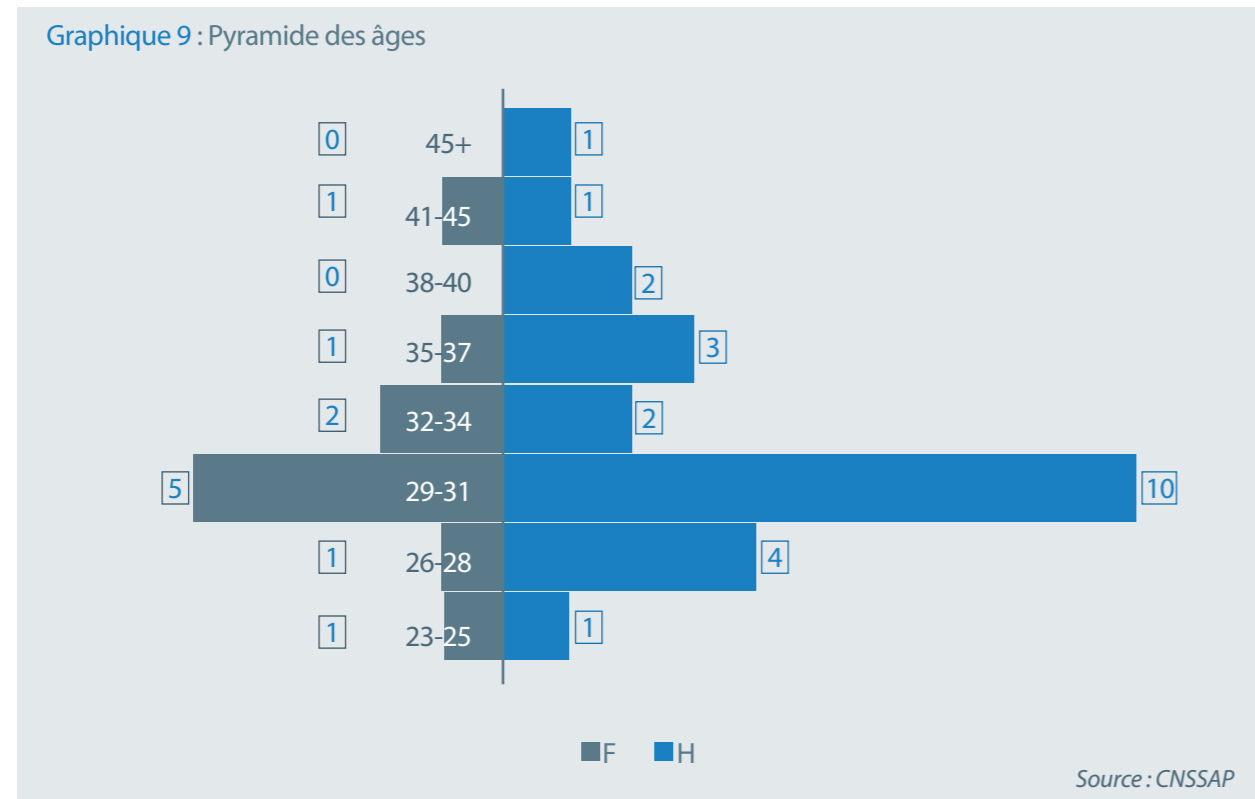
La moyenne d'âge du capital humain est de 32 ans, avec une concentration des ressources humaines dans la tranche de 29 à 31 ans (voir tableau ci-dessous).

Tableau 9 : Effectifs par tranche d'âges

N°	Tranche d'âges	H	F
1.	23 à 25 ans	1	1
2.	26 à 28 ans	4	1
3.	29 à 31 ans	10	5
4.	32 à 34 ans	2	2
5.	35 à 37 ans	3	1
6.	38 à 40 ans	2	0
7.	41 à 45 ans	1	1
8.	Plus de 45 ans	1	0

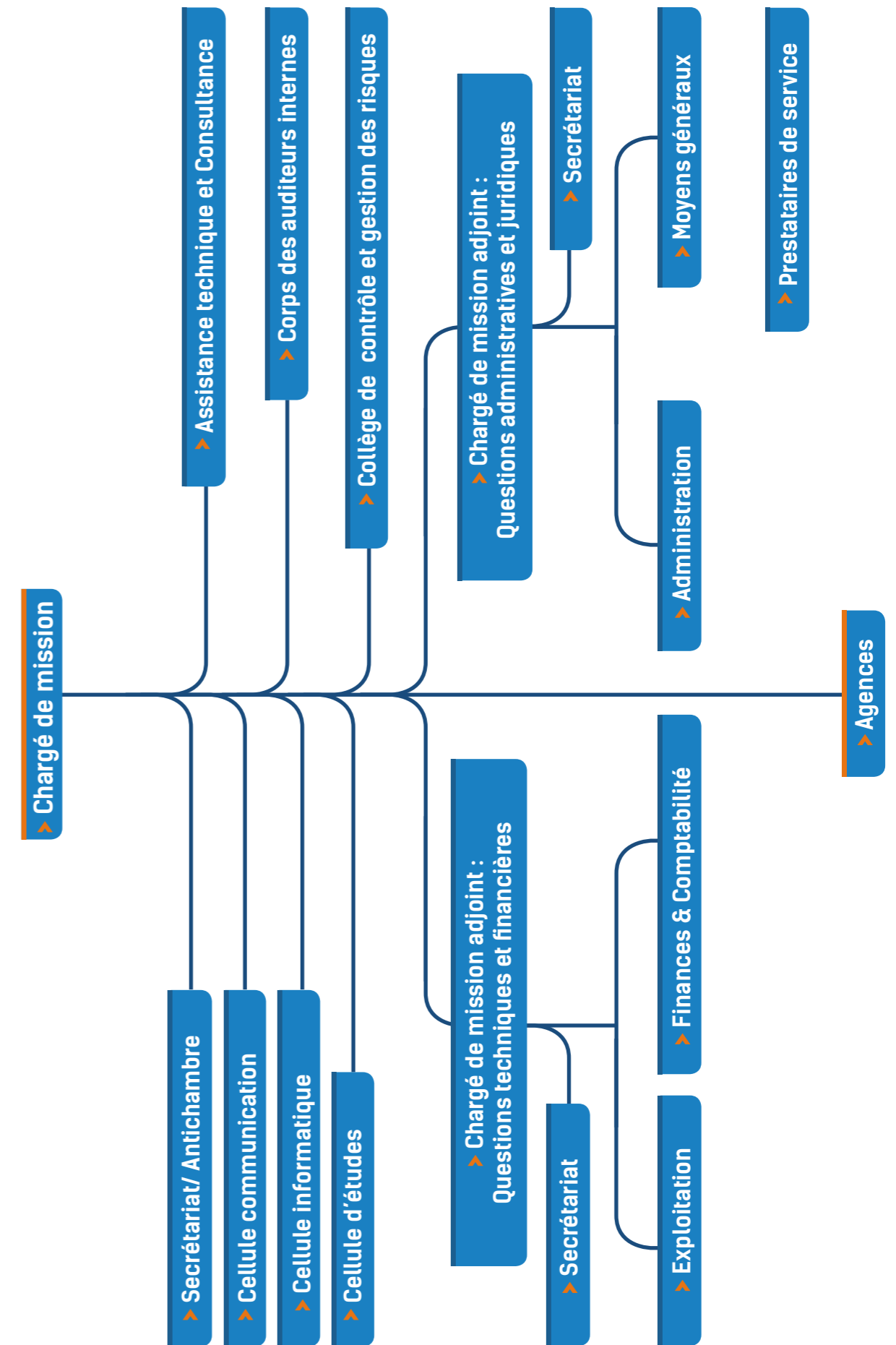
Source : CNSSAP

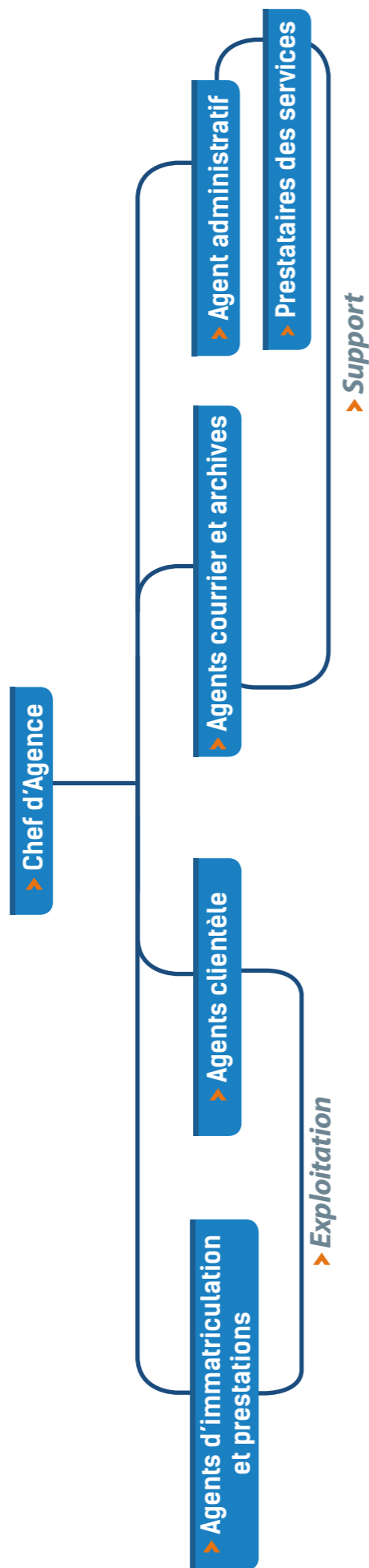
Par ailleurs, en faisant une lecture technique de la pyramide des âges de la CNSSAP, on peut constater qu'elle a une forme de ballon de rugby, ce qui est un des modèles recommandés en gestion des ressources humaines (voir graphique ci-dessous).



### 4.1.4. Structure organisationnelle

#### a. Organigramme Siège





## 4.2. CNSSAP, UN VASE SONORE



La CNSSAP a déployé plusieurs activités de communication en 2018, allant dans le sens d'étendre sa notoriété, de bâtir son image de marque et de renforcer sa relation client. En plus des couvertures médiatiques pour un large écho de toutes ses cérémonies officielles, le site web de la CNSSAP ([www.cnssap.cd](http://www.cnssap.cd)) a placé à la une pas moins de 12 articles pendant les 12 mois de l'année 2018, ainsi que d'autres contenus consultables et téléchargeables.

*Il s'agit des articles sur le lancement des paiements des prestations, la première brigade mobile d'immatriculation, la signature de nouveaux contrats d'objectifs et de performance du personnel CNSSAP, le démarrage de la mission d'audit des états financiers de la CNSSAP, l'adhésion de la CNSSAP à l'AISS, les conclusions de l'audit externe des états financiers, la première phase des campagnes de sensibilisation, la visite de la Banque mondiale à la CNSSAP, le prix CAFRAD décerné à la CNSSAP, la présentation du rapport annuel 2017 de la CNSSAP, la visite du FMI à la CNSSAP et le lancement de l'application Cotisation 1.0.*

Outre la poursuite de la circulation des bus TRANSCO labellisés CNSSAP, la communication a également tourné autour de la transmission de différentes informations ciblées par SMS via l'application SMS CNSSAP. La production et la distribution d'articles promotionnels lors des campagnes de sensibilisation dans les administrations ont également été conduites par la Cellule en charge de la communication.

Quatre numéros du magazine trimestriel CNSSAPNews ont été produits, abordant dans l'ensemble près de 45 articles sur des questions en rapport exclusif avec la CNSSAP comme le veut sa ligne éditoriale. Ce journal devenu une des figures de proue de la Caisse a été distribué à quelques partenaires clés. Il est envisagé une plus grande production pour l'année 2019 en vue d'étendre son champ de consommation.

Sur le plan de la production audiovisuelle, une campagne d'émission radio a été menée au milieu de l'année 2018, notamment, pour booster les opérations d'immatriculation et d'ouverture des droits préalablement annoncées sur communiqué officiel. Une vidéo rétro 2017, un mini-documentaire sur les ressorts du succès de la CNSSAP et une animatique de présentation de l'application Cotisation 1.0 ont été réalisées et diffusées en sus d'autres couvertures vidéo. L'animatique Cotisation 1.0 a particulièrement engrangé un succès sur la page Facebook officielle de la CNSSAP avec plus de 21.000 vues.

En appui au service Exploitation, une politique de gestion de la relation client a été produite et une enquête de satisfaction des services rendus par les établissements payeurs menée auprès de la clientèle par la Cellule ayant en charge la communication de la CNSSAP.





### 4.3. DÉMATÉRIALISER ET RENFORCER L'EFFICACITÉ



L'informatique étant au cœur du métier de la sécurité sociale, la CNSSAP a, en s'appuyant sur sa Cellule informatique et le Consultant spécialiste en systèmes d'information, à travers son Comité de suivi du système d'information (CSSI), continué à développer des solutions permettant à la fois de dématérialiser progressivement son métier et de renforcer l'efficacité de ses process. Au nombre des réalisations de 2018 dans ce domaine figurent les principales activités ci-après :

#### Développement et mise en place d'une brigade mobile :

Identifier et immatriculer tous les agents de carrière des services publics de l'Etat cotisants constituent de véritables défis au sein de la CNSSAP, et plus généralement de tout régime de retraite jeune devant se mettre en place dans un contexte d'inexistence des bases de données complètes, à jour et parfaitement fiables. L'immatriculation permet entre autres de répondre à cette problématique.

En effet, l'immatriculation étant une étape préalable à l'ouverture des droits aux prestations, il incombe à la CNSSAP l'obligation de tout mettre en œuvre pour identifier et enregistrer en ses livres toutes les personnes assujetties quel que soit le lieu de l'exercice de leurs activités professionnelles.

C'est pour faire face, de manière de plus en plus efficace, professionnelle et accélérée, à cette obligation qu'il a été développé et mis en place en 2018 un dis-

positif d'immatriculation via brigade mobile. Le dispositif comprend des solutions informatiques, des matériels informatiques et autres équipements de biométrie. Il permet à la CNSSAP de se déplacer notamment vers des personnes à faible mobilité en vue de leur enregistrement.

#### Automatisation de la liquidation des prestations :

Etant appelé à gérer les prestations de sécurité sociale des agents publics de l'Etat, il était nécessaire que la CNSSAP mette en place un dispositif de gestion à la fois efficace, performant et proche des assurés sociaux, en faveur de qui elle doit fournir un service de haute qualité.

Le délai extrêmement long entre l'identification des assujettis, la collecte des cotisations et le versement des prestations nécessite un dispositif de gestion adapté, capable d'assurer l'enregistrement permanent, la conservation des informations sur une longue période et la liquidation des prestations à date exigible.

Dans cette dynamique, il a été développé en 2018 dans le système d'information de la CNSSAP les sous-modules permettant d'automatiser la liquidation et le paiement des prestations, de façon à éliminer le risque d'erreur matérielle lié à la manipulation manuelle des données. Cette automatisation a permis à la fois de limiter les réclamations relatives aux calculs et de mitiger le risque réputationnel y afférent.



#### Conception et mise en ligne de l'application Cotisation 1.0 :

L'application web cotisation 1.0 est une solution mise à la disposition des assujettis de la CNSSAP via son site web pour permettre aux affiliés, d'une part, de consulter leurs comptes-cotisants individuels, et, d'autre part, de simuler la valeur de la pension de retraite attendue.

L'application a été développée et mise en ligne en 60 jours. Elle donne deux possibilités de connexion, soit avec le numéro matricule octroyé à l'assuré par l'Employeur, soit par le numéro de sécurité sociale octroyé par la CNSSAP lors de l'immatriculation.

Dans les deux cas, l'assuré recevra un identifiant lui permettant de se connecter et d'explorer les fonctionnalités qui lui sont offertes.

#### Déploiement de l'application de gestion d'aides aux utilisateurs (GLPI) :

En vue de renforcer le professionnalisme et la traçabilité des plaintes des utilisateurs internes, la CNSSAP s'est dotée en 2018 d'un nouveau système pour la gestion d'aides et des plaintes des utilisateurs. Ce dernier permet de contacter la Cellule informatique à partir d'une adresse Web pour solliciter un service technique.



## 4.4. ASSURANCE ET CONFORMITÉ

Les missions d'assurance effectuées par le corps des auditeurs internes ont pour objectifs d'évaluer les aspects liés à la gouvernance d'entreprise, le processus de management des risques et l'efficacité du dispositif de contrôle interne. Un niveau de priorité est attribué aux recommandations résultant des travaux d'audit en fonction de leur criticité (mineure, modérée, majeure et très significative). Le corps des auditeurs internes assure également le suivi de la mise en œuvre des mesures recommandées à la suite de différentes missions réalisées.

En 2018, ces missions ont porté sur les domaines des finances, comptabilité et gestion des placements, des moyens généraux, des ressources humaines, de l'exploitation et de l'informatique.

Il ressort de ces travaux que le système de contrôle interne est satisfaisant et donne l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées selon les règles de l'art.

Quelques indicateurs clés ont permis l'évaluation et le suivi de l'Audit interne :

Tableau 10 : Quelques indicateurs clés de suivi de l'audit interne

Indicateurs de performance	Résultats
Programmation et réalisation des missions d'audit (taux de réalisation supérieur à 90%).	Huit (08) sur dix (10) missions d'audit et une mission d'inspection ont été réalisées (taux de 80%).
L'audit interne contribue à des améliorations dans les opérations de l'organisation, avec moins de 10 % des recommandations non adoptées.	100% des recommandations ont été adoptées.
L'audit interne donne une assurance raisonnable que le dispositif de contrôle interne est appliqué de manière systématique aux opérations financières.	1 006 opérations ont pu être contrôlées avec un niveau de conformité supérieur à 80%.

Source : CNSSAP

Les missions de conformité réalisées par le collège de contrôle et gestion des risques, dans le cadre des contrôles permanents des activités de la CNSSAP, ont eu pour objectif de rassurer le management sur le respect des procédures internes et textes réglementaires relatifs aux différentes fonctionnalités.

L'indicateur de conformité utilisé pour évaluer le résultat d'un contrôle effectué est déterminé par la proportion des éléments réguliers sur l'ensemble des éléments contrôlés. Cet indicateur s'interprète selon les quatre situations suivantes :

- La couverture du risque par le dispositif de contrôle interne est défectueuse ;
- La couverture du risque par le dispositif de contrôle interne est à renforcer ;
- La couverture du risque par le dispositif de contrôle interne est parfaite ;
- La couverture du risque par le dispositif de contrôle interne est efficace.

## 4.5. PARTENARIATS

### 4.5.1. Partenariat avec l'Association Internationale de la Sécurité Sociale

Le programme d'activités 2018 de la CNSSAP a prévu la signature d'un certain nombre de partenariats avec les organisations de prévoyance sociale régionales, africaines et mondiales dont la très réputée Association Internationale de la Sécurité Sociale, AISS en sigle. Ce partenariat a été concrétisé à travers la lettre de confirmation d'adhésion du Secrétaire Général de l'AISS du 19 mars 2018.

### 4.5.2. Démarches auprès de la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO)

Dans le cadre des visites d'échanges d'expériences avec les Caisses sœurs, et dans le souci de diversifier les cadres d'échanges et de partenariats, la CNSSAP a réalisé une mission à la Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires (CARFO) du Burkina Faso en vue de s'appuyer sur les expériences réussies de celle-ci. La CARFO est réputée pour sa performance dans la gestion administrative et financière des retraites. Le projet de convention de partenariat entre les deux institutions de sécurité sociale a été transmis à la Direction générale de la CARFO.

### 4.5.3. Démarches auprès du Bureau International du Travail (BIT)

La CNSSAP a entamé des négociations de collaboration avec le BIT en vue de rendre service aux agents publics de l'État selon les bonnes pratiques et les règles universellement acceptées. Les démarches étant avancées, ce partenariat verra certainement le jour en 2019.



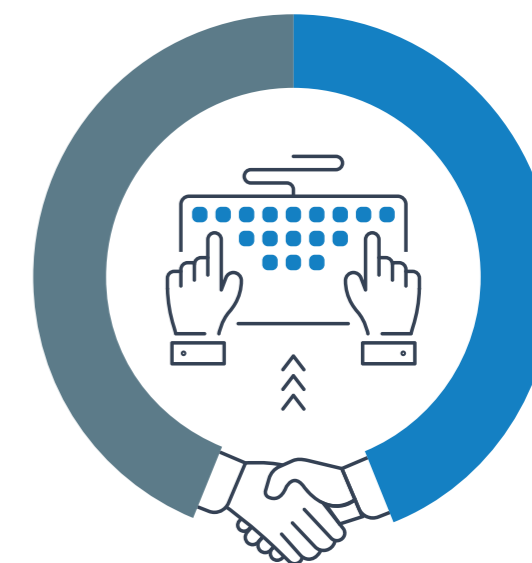
### 4.5.4. Partenariat avec la Caisse Marocaine des Retraites

Après la signature de la Convention entre la CNSSAP et la Caisse Marocaine de Retraite (CMR), le 05 juillet 2017, il a été arrêté un plan d'activités 2018 entre les deux parties.

Le plan d'activités CNSSAP-CMR 2018 s'est étalé sur trois (03) axes, qui sont présentés de manière chronologique, à savoir :

- Les échanges et partage des documents par mail ;
- Les missions d'accompagnement terrain à la CNSSAP par les experts de la CMR ;
- Les stages de professionnalisation à la CMR.

Au terme de l'année 2018, une mission d'évaluation du plan d'activités CNSSAP-CMR 2018 s'est déroulée à Rabat et il a été constaté que toutes les activités prévues dans ce plan ont été réalisées à 100%, débouchant sur un total de 105 recommandations qui sont en cours de réalisation au niveau de la CNSSAP. Par la même occasion, le plan d'activités CNSSAP-CMR 2019 a été signé.





## RAPPORT FINANCIER

5.1.	Rapport de l'auditeur externe	54
5.2.	Etats financiers	57
5.3.	Notes sur les états financiers	60
5.4.	Annexes	68

# 5

## 5.1. RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE



Au Chargé de mission  
**Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de L'Etat  
"CNSSAP"**  
Kinshasa/ République Démocratique du Congo

### RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS DE LA CNSSAP AU 31 DECEMBRE 2018 (Exprimés en Francs Congolais)

#### 1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints, exprimés en Francs Congolais, de la CNSSAP au 31 décembre 2018, qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice clos à cette date.

À notre avis, les états financiers annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CNSSAP au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux exigences du Plan Comptable de référence annexé au Traité de la CIPRES (Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale).

#### 2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la CNSSAP conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le code de l'IESBA) et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3. Observations

Nous attirons l'attention des lecteurs sur les faits ci-après:

- 3.1 La part des cotisations attendues de l'État Congolais pour l'exercice 2017 au titre de financement de la branche des pensions (6% de l'enveloppe globale de la rémunération des agents de carrière des services publics de l'État), soit FC 3.174.123.882, n'a pas été libérée (Note 6).
- 3.2 Au cours de l'exercice 2018, la CNSSAP n'a déclaré ni payé l'impôt professionnel sur les rémunérations (IPR) dû pour la période de janvier à avril 2018.
- 3.3 Nous avons relevé l'absence de soubassement juridique justifiant et indiquant de façon formelle la dotation initiale souscrite par l'État Congolais au titre d'apport constitutif de moyens généraux de fonctionnement de l'établissement. A sa création, la CNSSAP avait reçu un montant de FC 1,5 milliard en date du 6 mars 2017 sans une documentation appropriée y relative.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

*PricewaterhouseCoopers RDC SAS, Immeuble Midema, 13, Avenue Mongala, Gombe, B.P. 10195 Kinshasa I,  
République Démocratique du Congo  
T: (243) 99 930 99 00 / 01 - (243) 99 839 62 71 - (243) 81 037 26 45, [www.pwc.com](http://www.pwc.com)*

Société par Actions Simplifiée au capital variable de CDF 18.600.000 - RCCM : CD/KIN/RCCM/14-B-4773 - N° Id. Nat. 01-832-N88290C - N° Impôt A0700522B.  
Bureau à Lubumbashi : 1034, Av. Kilela Balanda - Immeuble Infinity, 3<sup>ème</sup> Etage - B.P. 7224 Lubumbashi - Province du Haut Katanga - T : (243) 99 930 99 02 - (243) 81 710 39 9

#### 4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance relative aux états financiers annuels

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux exigences du Plan Comptable de référence annexé au Traité de la CIPRES, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation des états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'établissement de poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de mettre l'établissement en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de l'établissement.

#### 5. Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe A du présent rapport.

Kinshasa, le 23 mai 2019

**ANNEXE A:**

**RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR  
RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

1. nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
2. nous prenons connaissance du contrôle interne de l'établissement afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'établissement ;
3. nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
4. nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière à donner une image fidèle ;
5. nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers annuels et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers annuels ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers annuels conformément au référentiel comptable applicable ;
6. nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
7. nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
8. nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## 5.2. ETATS FINANCIERS

### 5.2.1. Bilans aux 31 décembre 2018 et 2017 (en CDF)

#### 5.2.1.1. Actif

ACTIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<u>Immobilisations incorporelles</u>			
Licences et logiciels		60 544 072	63 724 699
Charges immobilisées		149 813 608	238 908 027
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>3</b>	<b>210 357 680</b>	<b>302 632 726</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>			
Valeurs immobilisées corporelles	4	232 457 953	169 841 123
Autres valeurs immobilisées corporelles encours		143 885 415	-
<b>Total des immobilisations corporelles</b>		<b>376 343 368</b>	<b>169 841 123</b>
<u>Immobilisations financières</u>			
Dépôts et cautionnements	5	15 906 808 054	15 696 300
<b>Total des immobilisations financières</b>		<b>15 906 808 054</b>	<b>15 696 300</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>16 493 509 102</b>	<b>488 170 149</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
<u>Créances d'exploitation</u>			
Débiteurs divers		81 476 686	43 686 400
Contribution de l'Etat Congolais	6	3 174 123 882	3 174 123 882
<b>Total des créances d'exploitation</b>		<b>3 255 600 568</b>	<b>3 217 810 282</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3 255 600 568</b>	<b>3 217 810 282</b>
<b>TRESORERIE</b>			
Banques, chèques postaux, caisses	7	810 658 391	1 531 483 020
<b>TOTAL TRESORERIE</b>		<b>810 658 391</b>	<b>1 531 483 020</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>20 559 768 061</b>	<b>5 237 463 451</b>

### 5.2.1.2. Passif

PASSIF	Notes	31/12/2018	31/12/2017
<b>Fonds propres</b>			
Dotation initiale		1 500 000 000	1 500 000 000
Résultat net de l'exercice		14 666 051 831	126 899 515
Report à nouveau		126 899 515	-
Subvention d'investissement		314 164 305	199 222 684
Plus-value de réévaluation		63 203 143	-
<b>Total des Fonds propres</b>	8	<b>16 670 318 794</b>	<b>1 826 122 199</b>
<b>Dettes financières et ressources assimilées</b>			
Emprunts et dettes financières		-	-
Provisions financières pour risques et charges	9	506 312 484	-
<b>Total des dettes financières et ressources assimilées</b>		<b>506 312 484</b>	<b>-</b>
<b>Passif circulant</b>			
Dettes fiscales		51 569 069	-
Prestations à payer		-	224 158 170
Divers passifs		10 943 832	13 059 200
Cotisations et pénalités de retard	10	3 174 123 882	3 174 123 882
Ecart de conversion actif		146 500 000	-
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>		<b>3 383 136 783</b>	<b>3 411 341 252</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 559 768 061</b>	<b>5 237 463 451</b>

### 5.2.2. Comptes de résultat aux 31 décembre 2018 et 2017 (en CDF)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Produits techniques	11	18 901 904 670	1 587 061 941
Produits sur opération de placement	12	384 148 678	-
Charges techniques	13	(1 444 714 560)	-
Matières et fournitures consommées	14	(141 660 726)	(86 975 177)
Transports consommés		(75 772 285)	(30 062 540)
Autres services consommés	15	(945 542 926)	(308 645 556)
Charges et pertes diverses	16	(630 287 543)	(505 995 564)
Charges du personnel	17	(911 689 953)	(249 023 106)
Intérêts reçus		-	12 839 120
Charges financières		(27 608 432)	-
Dotations aux provisions exigibles	9	(506 312 484)	(224 158 170)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>14 602 464 439</b>	<b>195 040 948</b>
Dotations aux amortissements	18	(182 141 221)	(84 034 828)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>14 420 323 218</b>	<b>111 006 120</b>
Résultat sur cession d'éléments d'actifs		-	-
Reprise sur provisions		224 158 170	-
Produits exceptionnels		21 570 443	15 893 395
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>14 666 051 831</b>	<b>126 899 515</b>
Impôt sur le bénéfice		-	-
<b>Résultat net de la période à affecter</b>		<b>14 666 051 831</b>	<b>126 899 515</b>

### 5.3. NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2018 (EN CDF)

#### 1. Activités

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat « CNSSAP » est un établissement public créé en 2015, par le décret n°15/031 du 14 décembre 2015. Elle a pour objet l'organisation et la gestion des prestations de sécurité sociale des agents publics.

A ce titre, ses activités couvrent la branche des pensions pour les prestations de vieillesse, de survivants et d'invalidité ainsi que celle des risques professionnels pour les prestations en cas d'accident du travail et de maladie professionnelle.

Conformément à l'article 3 du décret susmentionné, la CNSSAP a pour mission de :

- Recouvrer les cotisations sociales des agents de l'Etat employeur ;
- Servir les prestations de sécurité sociale ;
- Servir les prestations pour le compte de tiers ;
- Placer au mieux les excédents financiers et à terme, contribuer au développement socio-économique du pays.

Créée sous la forme d'établissement public, elle est placée sous la tutelle du Ministre de la Fonction Publique.

La CNSSAP peut constituer pour chaque branche de sécurité sociale trois types de réserves selon la nature des prestations gérées :

- Une réserve technique pour les prestations à long terme ;
- Une réserve de sécurité pour les prestations à court terme ;
- Une réserve de fonds de roulement commune à l'ensemble des branches de sécurité sociale.

Le montant du fonds de la réserve technique est égal à la moyenne des dépenses techniques de trois derniers exercices de l'établissement.

Le montant minimum de fonds de réserve de sécurité est égal à la moitié du montant total des dépenses moyennes annuelles des prestations constatées au cours de deux derniers exercices.

Le montant minimum de la réserve de fonds de roulement est égal au double de la moyenne mensuelle des dépenses de l'établissement constaté au cours du dernier exercice.

Les fonds de réserves de chaque branche, leurs placements respectifs, ainsi que le produit de ces placements sont comptabilisés séparément. Ils sont placés à court terme, tandis que les fonds de réserves techniques sont investis dans des opérations à long terme, garantissant le taux minimum technique d'intérêt nécessaire à l'équilibre des branches.

Les actifs de placement constitués en représentation des fonds de réserves sont localisés sur le territoire national. Toutefois, ils peuvent être localisés dans d'autres pays conformément à la réglementation en vigueur en République Démocratique du Congo.

Les fonds de réserves de la CNSSAP affectés à la gestion des risques sociaux ne peuvent être placés que sous la forme d'actifs appartenant aux catégories suivantes :

- Les valeurs mobilières et les titres assimilés ;
- Les actifs immobiliers ;
- Les dépôts.

En 2018, la branche des risques professionnels n'était pas encore organisée par la CNSSAP. Les principales prestations servies sont les suivantes :

- La pension de retraite ;
- La rente de survie au conjoint survivant ;
- La rente de survie aux orphelins.

#### 2. Principes comptables

Les principes comptables les plus importants se résument comme suit :

##### 2.1. Base de préparation des états financiers annuels

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux exigences du Plan Comptable de référence annexé au Traité de la CIPRES.

Elle fonctionne sous le système de retraite par répartition. Les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse sont immédiatement utilisées pour payer les pensions des retraités. Ce système repose donc sur une forte solidarité entre générations. Son équilibre financier dépend du rapport entre le nombre des cotisants et celui des retraités.

##### 2.2. Transactions en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont converties en Franc Congolais aux taux de change en vigueur le jour de l'opération.

Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en Franc Congolais aux taux de change en vigueur à la

date du bilan et les gains et pertes de change y résultant sont inclus dans le résultat.

##### 2.3. Immobilisations corporelles et amortissements

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Chaque année, conformément à l'Ordonnance-loi n° 89/017 du 18 février 1989, les immobilisations sont réévaluées par l'application des coefficients fixés annuellement par le Ministère des Finances.

Les augmentations dans la valeur comptable liées à la réévaluation sont créditées dans le compte « Plus-value de réévaluation ».

L'amortissement est déterminé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif ou son montant réévalué à la valeur résiduelle sur la durée d'utilisation estimée sur base de l'arrêté ministériel n°017/CAB/MIN/FIN/98 du 13 avril 1998.

Les taux d'amortissement pratiqués par la CNSSAP sont les suivants :

	Taux (%)
Agencements et installations	33
Mobilier et matériel de bureau et d'habitation	20
Matériel de transport	25

## 2.4. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes d'exploitation sont enregistrées suivant les règles et principes édictés par le plan comptable CIPRES, qui institue une comptabilité d'engagement ou des droits constatés.

Ceci implique les considérations suivantes :

- ▶ Les cotisations sociales sont comptabilisées dès leur déclaration ;
- ▶ Les charges des prestations techniques sont constatées dès leur liquidation.

## 2.5. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque l'établissement a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, lorsqu'il est probable que le versement d'avantages économiques

sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Les provisions pour les pensions de retraite à payer sont constituées dès lors que la mise à la retraite est nettement précisée au cours de l'exercice par une disposition réglementaire.

Le montant de la provision est estimé sur base des données probantes de chacun des bénéficiaires, à savoir le taux de remplacement et le dernier salaire de base.

## 2.6. Taux de change

Les taux de change du Franc Congolais par rapport au Dollar américain sont les suivants :

	31/12/2018	31/12/2017
	FC	FC
USD	1 650	1 590

## 3. Immobilisations incorporelles

Ce poste, au courant de l'exercice 2018, a évolué comme ci-après :

	Logiciels	Charges immobilisées	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
Au 1er janvier 2018	86 292 550	281 525 172	367 817 722
Acquisitions	13 864 600	6 504 355	20 368 955
Réévaluation	21 410 812	-	21 410 812
Au 31 décembre 2018	121 567 962	288 029 527	409 597 489
<b>Amortissements</b>			
Au 1er janvier 2018	(22 567 851)	(42 617 145)	(65 184 996)
Dotations	(32 287 590)	(95 598 774)	(127 886 364)
Réévaluation	(6 168 449)	-	(6 168 449)
Au 31 décembre 2018	(61 023 890)	(138 215 919)	(199 239 809)
<b>Valeurs nettes</b>			
Au 31 décembre 2018	60 544 072	149 813 608	210 357 680
Au 31 décembre 2017	63 724 699	238 908 027	302 632 726

Les charges immobilisées sont constituées des frais d'établissements et autres frais engagés pour la réhabilitation des locaux du siège social et de l'agence. Elles sont amorties sur une période de 3 années.

## 4. Valeurs immobilisées corporelles

En 2018, les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs brutes</b>			
Au 1er janvier 2018	92 408 876	96 282 079	188 690 955
Acquisitions	20 476 218	48 374 712	68 850 930
Réévaluation	24 928 314	28 970 502	53 898 816
Régularisations		(981 880)	(981 880)
Cessions	(16 512 000)	-	(16 512 000)
Au 31 décembre 2018	121 301 408	172 645 413	293 946 821
<b>Amortissements</b>			
Au 1er janvier 2018	(9 480 253)	(9 369 579)	(18 849 832)
Réévaluation	(2 474 642)	(2 421 537)	(4 896 179)
Dotations	(16 045 167)	(23 795 823)	(39 840 990)
Cessions	2 098 133	-	2 098 133
Au 31 décembre 2018	(25 901 929)	(35 586 939)	(61 488 868)
<b>Valeurs nettes</b>			
Au 31 décembre 2018	95 399 479	137 058 474	232 457 953
Au 31 décembre 2017	82 928 623	86 912 500	169 841 123



## 5. Dépôts et cautionnements

Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts à terme	15 557 000 000	-
Créances rattachées	329 948 054	-
Autres	19 860 000	15 696 300
<b>Total</b>	<b>15 906 808 054</b>	<b>15 696 300</b>

Les dépôts à terme représentent les avoirs à terme ouverts auprès de la Banque Commerciale du Congo « BCDC ». Au 31 décembre 2018, ils se détaillent comme suit :

Mise en place	Principal USD	Principal FC	Taux	Échéance
06/06/2018	4 000 000	6 620 000 000	6%	06/07/2019
10/09/2018	2 400 000	3 972 000 000	6%	10/10/2019
03/10/2018	1 000 000	1 655 000 000	6%	03/10/2019
07/12/2018	1 000 000	1 655 000 000	6%	07/01/2020
21/12/2018	1 000 000	1 655 000 000	6%	21/01/2020
<b>Total</b>	<b>9 400 000</b>	<b>15 557 000 000</b>		

## 6. Contribution de l'Etat congolais

Le solde de ce compte, FC 3,2 milliards, représente la part non libérée des cotisations attendues de l'Etat employeur pour la période d'octobre à décembre 2017 (Note 10).

## 7. Banques, chèques postaux, caisses

Les avoirs en banques et caisses se présentent comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
BCDC USD (Compte principal)	275 242 288	1 392 025 311
BCDC FC (Compte principal)	78 441 533	79 260 478
Access Bank (Compte CNSSAP Huileries)	-	58 655 399
PROCREDIT FC (Compte principal)	296 639 605	-
PROCREDIT USD (Compte principal)	151 205 342	1 389 725
Autres	-	98 621
<b>Total banques</b>	<b>801 528 768</b>	<b>1 531 429 534</b>
Caisses	9 129 623	53 486
<b>Total</b>	<b>810 658 391</b>	<b>1 531 483 020</b>

## 8. Fonds propres

Au courant de l'exercice 2018, les fonds propres ont varié comme suit

	Solde au 01/01/2018	Mouvement 2018			Solde au 31/12/2018
		Augmentation	Diminution	Actualisation	
Dotations initiales	1 500 000 000	-	-	-	1 500 000 000
Report à nouveau	-	126 899 515	-	-	126 899 515
Résultat de la période	126 899 515	14 666 051 831	(126 899 515)	-	14 666 051 831
Plus-value de réévaluation	-	63 203 143	-	-	63 203 143
Subventions d'équipements	199 222 684	114 941 621	-	-	314 164 305
Capitaux propres	1 826 122 199	14 971 096 110	(126 899 515)	-	16 670 318 794

## 9. Provisions financières pour risques et charges

Cette rubrique représente la provision constituée pour les prestations relatives aux agents admis à la retraite en 2017 mais dont les conditions d'immatriculation n'ont pas encore été respectées.

Le montant de la pension de retraite à payer correspond au produit du taux de remplacement estimé, appliqué sur la rémunération de base de l'agent public au moment de son admission à la retraite.

## 10. Cotisations et pénalités de retard

Le solde de ce poste, FC 3,2 milliards, représente les cotisations attendues de l'Etat au 31 décembre 2018 (Note 6). Selon les règles et principes édictés par le plan comptable CIPRES, les cotisations dues par l'Etat ou certains de ses démembrements ne doivent pas être enregistrées directement en produits du fait des incertitudes qui pèsent sur leur encaissement à court terme.

## 11. Produits techniques

Cette rubrique représente 9% du salaire de base des affiliés perçu par l'établissement en 2018.

## 12. Produits sur opération de placement

Ce poste comprend les intérêts courus des placements effectués auprès de la Banque Commerciale du Congo « BCDC » (Note 5).

## 13. Charges techniques

Ce poste représente le montant total des prestations individuelles versées par l'établissement à ses affiliés. Ces prestations sont composées principalement des pensions de vieillesse pour FC 1,442 milliards. Le montant de la pension de retraite payé correspond au produit du taux de remplacement appliqué sur la dernière rémunération de base de l'agent au moment de son admission à la retraite.

#### 14. Matières et fournitures consommées

Les matières et fournitures consommées sont détaillées comme suit :

	2018	2017
Fournitures de bureau et électronique	(52 703 292)	(41 751 694)
Electricité, eau, carburant et lubrifiant	(66 706 517)	(12 517 955)
Fournitures d'entretien et de petit équipement	(14 948 667)	(25 293 725)
Autres	(7 302 250)	(7 411 803)
<b>Total</b>	<b>(141 660 726)</b>	<b>(86 975 177)</b>

#### 15. Autres services consommés

Les autres services consommés sont constitués de :

	2018	2017
Réception	(49 205 278)	(41 179 845)
Autres sous-traitances	(57 822 375)	(35 058 800)
Indemnités de mission	(140 990 300)	(27 205 250)
Autres services extérieurs	(6 579 520)	(24 379 155)
Frais de gardiennage	(178 837 426)	(23 588 560)
Lignes spécialisées informatiques	(90 012 779)	(20 933 600)
Frais de formation, congrès, colloques	(100 218 623)	(19 612 366)
Loyers et charges locatives	(35 946 000)	(18 506 300)
Entretiens et réparations	(63 713 644)	(18 280 500)
Autres frais et commissions bancaires	(42 663 479)	(16 593 956)
Honoraires et frais d'actes et de contentieux	(107 755 550)	-
Autres	(71 797 952)	(63 307 224)
<b>Total</b>	<b>(945 542 926)</b>	<b>(308 645 556)</b>

#### 16. Charges et pertes diverses

Ce poste se détaille comme suit :

	2018	2017
Rémunérations des dirigeants non-salariés	(541 446 194)	(495 510 160)
Autres	(88 841 349)	(10 485 404)
<b>Total</b>	<b>(630 287 543)</b>	<b>(505 995 564)</b>

#### 17. Charges du personnel

Ce poste est constitué de :

	2018	2017
Rémunérations	(474 210 301)	(152 134 320)
Indemnités diverses	(228 992 745)	(59 483 236)
Frais médicaux	(114 306 815)	(32 106 650)
Autres	(94 180 092)	(5 298 900)
<b>Total</b>	<b>(911 689 953)</b>	<b>(249 023 106)</b>

#### 18. Dotations aux amortissements

Ce poste est constitué des éléments ci-après :

	2018	2017
Amortissements des charges immobilisées	(95 598 774)	(42 617 145)
Amortissements des immobilisations corporelles	(32 278 563)	(18 849 832)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(54 263 884)	(22 567 851)
<b>Total</b>	<b>(182 141 221)</b>	<b>(84 034 828)</b>

## 5.4. ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de financement des ressources et des emplois au 31 décembre 2018 (en CDF)

Références	Intitulé des postes	31 décembre 2018
	Ressources durables (Capacité d'autofinancement)	15 411 456 579
	Résultat de l'exercice	14 666 051 832
	Dotations aux amortissements et provisions	799 605 371
	Quote part de subventions d'investissement	(54 200 624)
	Reprises sur amortissements et provisions	(224 158 170)
	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>15 187 298 409</b>
	Apport en capital	-
	Réserves	126 899 514
	Subvention d'investissement et d'équipement	114 941 621
	<b>Total des ressources durables (I)</b>	<b>15 429 139 544</b>
	<b>Emplois stables</b>	
	Immobilisations incorporelles	21 443 100
	Immobilisations corporelles	211 038 478
	Immobilisations financières	15 906 808 054
	Autres	(6 009 475)
	<b>Total des emplois (II)</b>	<b>16 133 280 157</b>
	<b>Ressources nettes ou fonds de roulement ( I-II) = A</b>	<b>(704 140 613)</b>
	Variation des actifs d'exploitation (i)	79 196 917
	Personnel	13 208 400
	Débiteurs divers	24 581 886
	Compte de régularisation	41 406 631
	<b>Variation des passifs d'exploitation (ii)</b>	<b>62 512 901</b>
	Etat, charges à payer	51 569 069
	Variation de créditeurs divers	10 469 187
	Diverses recettes et dépenses à régulariser	474 645
	Cotisations, majorations et pénalités de retard mises en recouvrement	-
	<b>Besoin en fonds de roulement (ii-i) = B</b>	<b>(16 684 016)</b>
	<b>Utilisation de variation de fonds de roulement (A+B)</b>	<b>(720 824 629)</b>
	Variation de trésorerie nette	(720 824 629)
	Variation des disponibles	(720 824 629)

Annexe 2 : Indicateurs de performance

Libellé	Formules	Normes	Réalisation
Frais du personnel par rapport aux dépenses de fonctionnement	Charges du personnel/Total charges de fonctionnement	Inférieur ou égal à 50%	49,9%
Ratio du résultat net par rapport aux cotisations	Résultat net /Cotisations	Supérieur ou égal à 20%	77,6%
Ratio des réserves	Montant des placements/ Montant des pensions	Supérieur ou égal à 3	11
Ratio d'autosuffisance	Revenus / Total charges	Supérieur ou égal à 120%	401,4%

## TABLE DES MATIERES

<b>MOT DU CHARGÉ DE MISSION</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1 : POINTS DE VUE ET ANALYSES</b>	<b>9</b>
1.1. Chiffres clés	10
1.2. Aperçu macroéconomique 2018	11
<b>CHAPITRE 2 : AU CŒUR DU MÉTIER</b>	<b>15</b>
2.1. Temps forts 2018	16
2.2. De l’instruction des dossiers au paiement	19
2.3. Longue vie au régime !	22
<b>CHAPITRE 3 : GOUVERNANCE DE LA CNSSAP</b>	<b>27</b>
3.1. Organisation de la gouvernance	28
3.2. Suivi et mise en œuvre du plan stratégique	32
3.3. Pilotage des risques	35
<b>CHAPITRE 4 : FONCTIONS SUPPORTS</b>	<b>41</b>
4.1. Focus sur le capital humain	42
4.2. CNSSAP, un vase sonore	47
4.3. Dématérialiser et renforcer l’efficacité	48
4.4. Assurance et conformité	50
4.5. Partenariats	51
<b>CHAPITRE 5 : RAPPORT FINANCIER</b>	<b>52</b>
5.1. Rapport de l’auditeur externe	54
5.2. Etats financiers	57
5.3. Notes sur les états financiers	60
5.4. Annexes	68
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>70</b>

## CONTACTS

---

### SIEGE

- 📍 Aile 4, 2ème étage  
Bâtiment de la Fonction Publique  
Kinshasa/Gombe
- ✉ contact@cnssap.cd
- 🌐 www.cnssap.cd
- 📺 CNSSAP RDC Officiel
- 📞 +243 82 990 8482

### SERVICE CLIENT

- ✉ serviceclient@cnssap.cd
  - 📞 +243 82 990 8473
- 

### AGENCE/KINSHASA

- 📍 Croisement des avenues des Huileries  
et Mont des arts  
Kinshasa/Gombe
- 📞 +243 82 990 8487

